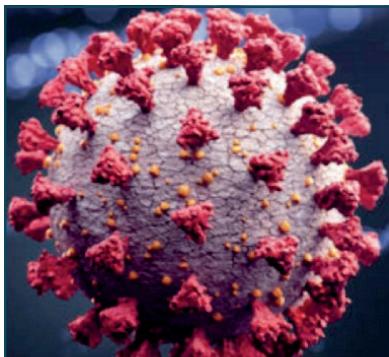


l'essor de **Versailles**

7€

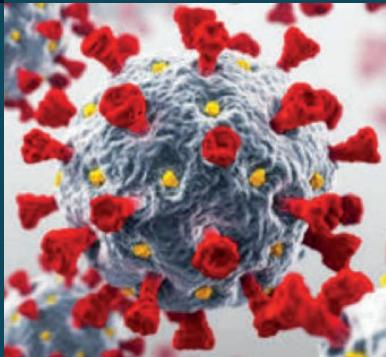
N°22 Décembre 2020



25



ans



**1995
2020**



**durant
le covid**



sommaire

En Ehpad et ailleurs, l'accueil des personnes âgées	3
L'illectronisme, un fléau d'ampleur nationale	10
La trop lente évolution du logement social dans Versailles Grand Parc	15
La population de Versailles Grand Parc a augmenté très lentement en 10 ans avec des dynamiques contrastées selon les communes	22
Encore du retard pour le métro du Grand Paris et sa ligne 18 ?	23
21 ans d'accidentologie à Versailles 2000 - 2021 : une base de données de 3119 accidents	24
Les conseils de quartier 2020 - 2026 tirés au sort	27
Les activités proposées dans les maisons de quartier en hausse entre 2010 et 2020	28

Un quart de siècle pour l'association Essor de Versailles

Ce numéro anniversaire de « l'essor de Versailles » de 2020 sort en 2021. Il est marqué du sceau du Covid qui s'est invité dans l'élaboration et le contenu de plusieurs chapitres :

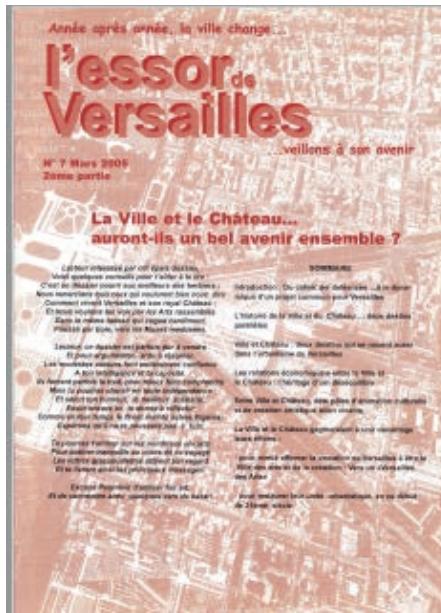
- de façon générale moins de contacts directs dans nos enquêtes et un télétravail imposé comme partout
- moins d'accidents de la route mais quand même deux morts
- des EHPAD très touchés et moins bavards sur leurs activités
- des associations solidarité soit en sommeil plus ou moins forcée comme beaucoup d'associations contraintes aux audio ou visio-réunions devenues insupportables soit au contraire en suractivité par exemple dans l'aide alimentaire
- et puis la conviction que le principal changement dans nos sociétés - le nouveau monde évoqué ou espéré par certain - sera l'accentuation des ravages de l'illectronisme. Les mêmes qui reconnaissent voire qui dénoncent l'illectronisme et prônent la conservation des «guichets» et des contacts directs vantent - hypocritement ?
- les effets positifs de la dématérialisation au vu de la généralisation du télé qui a pourtant montré des effets permiceux. Oui, on laissera de plus en plus de monde sur le bord de la route comme l'a reconnu un rapport du Sénat. Inexorablement, car la pratique de l'ordinateur et du smartphone est une vraie technique scientifique et aucune autre n'est en évolution aussi rapide.

Essor de Versailles a tenu son assemblée générale constitutive le 25 avril 1995. Elle continue sa mission d'information et de réflexion sur Versailles, sur Versailles Grand Parc et sur leur environnement francilien.

1 an



10 ans



20 ans



Le premier numéro, datée d'octobre 2016 qui traite des jeunes, du vélo... et des étrangers qui occupent la cathédrale le 15 avril 1996, un sujet inattendu qui donne le ton.

Pour les 10 ans d'Essor, un dossier sur les relations entre la Ville et le Château qui fera l'objet d'une soirée-débat le 15 avril 2005 avec le Maire et le Délégué Général du Château. Et la nouvelle maquette entièrement réalisée en interne entre 2003 et 2013.

20 ans et un dossier sur l'action sociale à Versailles. Encore une nouvelle maquette encore réalisée en interne entre 2014 et 2016 avant la maquette actuelle.

En Ehpad et ailleurs, l'accueil des personnes âgées

Un sujet d'actualité ?

NON, de nombreuses études le montraient : les seniors étaient de plus en plus nombreux, ils vivaient de plus en plus vieux. L'espérance de vie avait fait un bond considérable ; on était passé de 65 ans à la fin des années 40 à plus de 80 ans en 2020. Actuellement en France les grands seniors de 85 ans et plus sont 2 millions. On savait donc depuis longtemps qu'il faudrait prévoir des lieux où ils seraient accueillis pour leur fin de vie s'ils ne pouvaient rester chez eux.

OUI, les Maisons de retraite, les Ehpads et leurs résidents sont devenus des sujets d'actualité, poussés au premier plan par des mouvements de protestation et des grèves des personnels soignants. Leurs tâches se sont alourdies à mesure que leurs patients vieillissaient, qu'il fallait consacrer à chacun plus de temps alors que la mesure du temps de travail n'avait pas évolué. Et puis est arrivé le Covid, le confinement sans visites de la famille, les 10 000 morts de la première vague et le sujet a envahi les journaux.

Les personnes âgées peuvent être prises en charge

- dans les Ehpads et services hospitaliers
- dans les Résidences pour personnes âgées autonomes et colocations diverses
- à domicile par les services spécialisés

1 – Les Ehpads, chiffres et définitions.

- Nombre de résidents : 728 000. – 10% des 80 ans et plus.
- Nombre d'Ehpads : 7 500.
- Nombre de personnes travaillant en Ehpads : 400.000.
- Budget consacré aux seniors en France : 1,2% du PIB (dans les pays scandinaves c'est 2 fois plus).
- Plus de 3 millions de français s'occupent quotidiennement d'un proche âgé dépendant (chiffres 2019 du CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

- Le mot Maison de retraite est généralement employé dans son sens général de « résidence collective destinée aux personnes âgées » (définition Wikipédia).
- L'Ehpad est une maison de retraite médicalisée qui accueille des personnes âgées dépendantes. Il s'engage sur de nombreux critères qualité et assure le respect des droits des résidents, protégés par la loi du 2 janvier 2002 : dignité, vie privée, information, soins adaptés, libre choix, confidentialité. L'établissement signe avec le futur résident un contrat de séjour qui détaille la liste et la nature des prestations proposées et leurs tarifs, et la charte de ses droits et libertés.
- Les Ehpads peuvent être :
 - publics (un peu moins de 45%)
 - privés associatifs à but non lucratif
 - privés commerciaux gérés par des grands groupes comme Korian, Orpea, Domus Vi etc.

2 – Comment arrive-t-on en Ehpad ?

En France, l'âge moyen d'arrivée en Ehpad se situe au-delà de 85 ans.

C'est souvent à la suite d'un accident survenu au domicile, une chute plus grave que les autres, ou des pertes de mémoire inquiétantes que la décision est prise de mettre un parent à l'abri des risques d'une vie solitaire. Il faut donc trouver une solution adaptée. La plupart du temps c'est un Ehpad.

Chaque année, chez les seniors, plus de 400.000 accidents sont dus à des chutes.

50% des chutes ont lieu dans la salle de bains.

40% des hospitalisations après une chute conduisent à une entrée en Ehpad, souvent dans l'urgence.

Les chutes occasionnent 10.000 décès et coûtent 2 milliards/an en frais d'hospitalisation.

3 – Tableau des Ehpads : Versailles et environs

Le tableau suivant présente une quinzaine d'établissements de Versailles et des environs, classés par ordre croissant de prix. Il ne prétend pas être exhaustif mais plutôt présenter un éventail de possibilités.

Ehpad	Adresse	Tél.	Type	Nb. Places	Tarifs /mois	GIR /jour	Services	Aides	Entretien linge perso.
St Louis	rue Mal-Joffre Versailles	01 39 07 25 25	priv.non lucr.	50/100 pl	2 115 €	19,6 à 5,2		APA-ASH-APL	
P.B.Noailles	rue Morane-Saulnier Buc	01 81 70 67 00	priv.non lucr.	100pl+	2 303 €	19,7 à 5,3		APA-ASH-APL	
Ma Maison	av.Mal Fr.D'Esperey Versailles	01 78 74 10 00	priv. non lucr	50/100pl	2 303 €	16,7 à 4,5		APA-APL	
Les Aulnettes	rue J.Bertrand Viroflay	01 30 24 67 88	public	100 pl+	2 354 €	21,3 à 5,7		APA-ASH-ALS	
Hyacinthe Richaud	bd de la Reine Versailles	01 39 63 92 02	public	100 pl+	2 371 €	22 à 5,9		APA-ASH-APL	25€/mois
Lépine	rue des Chantiers Versailles	01 39 07 09 20	public	100 pl+	2 376 €	20,2 à 5,4	SSIAD-PASA-ESA accueil de jour	APA-ASH-APL	
La Source	av. Versailles Viroflay	01 39 43 41 40	priv. non lucr	50 /100 pl	2 424 €	19,8 à 5,3	PASA-UVP accueil de jour	APA-ASH-APL	
Claire Demeure	rue Porte-de-Buc Versailles	01 39 07 30 00	priv. non lucr.	40 pl	2 456 €	20,3 à 5,4	USLD Soins palliatifs	APA-APL	
Les Chênes d'Or	rue de Versailles Le Chesnay	01 39 63 44 44	public	50/100pl	2 538 €	15,9 à 4,3		APA-ASH-APL	
Sœurs Augustines	rue E. Charton Versailles	01 39 20 19 39	priv.non lucr.	100 pl+	2 772 €	20,6 à 5,5	PASA	APA-ASH-ALS	
Juliette Victor	rue des Fonds Jouy-en-Josas	01 34 65 00 29	associatif	50/100pl	2 878 €	19,2 à 5	Groupes	APA-ASH-APL	
Villa des Sources	rue de Versailles Ville d'Avray	01 47 09 89 00	privé com.	25/50pl	3 815 €	19,2 à 5,1	Domus vie	APA-ALS	135€/mois
Hameau du Roy	bd St Antoine Le Chesnay	01 39 23 34 34	privé com.	100 pl.+	4 020 €	18,5 à 5	Korian	APA-ALS	148€/mois
Villa Beau Soleil	av. de la Résistance Chaville	01 40 92 10 00	privé com.	100 pl+	4 306 €	20,6 à 5,5	Steva	APA-ASH-ALS	138€/mois
Les Lys	rue A.-Brunot Le Chesnay-Rocq	01 39 43 44 00	privé com.	50/100 pl.	4 316 €	17,3 à 4,6	ORPEA	APA-ALS	N.C.
Villa Epidaure	rue des Croissants Garches	01 47 01 30 60	privé com.	25/50 pl.	5 154 €	21,5 à 5,8	LNA santé	APA-ALS	121€/mois

ALS : Allocation de Logement Social

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Aide Personnalisée au Logement

ASH : Aide Sociale à l'Hébergement

ESA : Equipe de Soins Alzheimer

PASA : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

UVP : Unité de Vie Protégée

USLD : Unité de Soins Longue Durée

Le prix de la colonne 6 représente le tarif de l'hébergement qui comprend la chambre, les repas, l'entretien des locaux, la blanchisserie pour le linge de lit et de toilette et éventuellement les animations. Le téléphone, la télévision, Internet, la fourniture du matériel de toilette, l'entretien du linge personnel, le marquage du linge, parfois les animations, sont facturés en plus dans un certain nombre d'établissements. Très souvent les résidents fournissent eux-mêmes les postes de TV, téléphones et ordinateurs.

Il faut y ajouter le montant du GIR (Groupe Iso Ressource) élément de mesure de la dépendance, de 1 (très dépendant) à 6 (peu dépendant), qui permet de définir le montant des aides et allocations. Dans la colonne 7 le premier chiffre correspond au tarif des GIR 1 et 2 et le deuxième aux GIR 5 et 6. Pour donner une **idée des frais supplémentaires** mentionnés ci-dessus, la colonne 8 précise le montant de l'entretien du linge personnel dans les établissements qui le facturent en supplément.

Services particuliers

SSIAD :Service de Soins Infirmiers à Domicile. Il intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées en perte d'autonomie ou malades

PASA : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés , section spécialisée à l'intérieur des Ehpad Il organise en journée des activités sociales et thérapeutiques pour les résidents ayant des troubles du comportement modérés.

ESA : Équipes Spécialisées Alzheimer. Elles accompagnent les malades, dans les établissements ou à domicile, et aident leurs proches avec l'objectif du maintien à domicile aussi longtemps que possible.

UVP : Unité de Vie Protégée (ancien Cantou) : structure spéciale pour malades Alzheimer à l'intérieur des Ehpad. Ateliers de stimulation cognitive et sensorielle. Combiné prise en charge individuelle et mode de vie collectif.

USLD : Unité de Soins Longue Durée, gérée par un hôpital. Elle accueille des patients en rééducation ou atteints de troubles sévères du comportement. Séjour temporaire ou permanent.

Aides (financements de la prise en charge des personnes âgées dépendantes)

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie.

- Permet de fixer l'aide servie par le département sur la base de la grille GIR
- Varie avec les ressources du résident, et le tarif GIR de l'établissement (qui dépend des services proposés)
- Pour des personnes de plus de 60 ans en GIR 1 à 4, françaises ou résidant en France
- Versée par le Conseil Départemental et modulée.

ALS : Allocation de Logement Sociale

- Aide à l'hébergement dans les établissements agréés à l'aide sociale
- Attribuée sous condition de ressources
- Cumulable avec ASH mais pas APL
- Versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou la Mutualité Sociale Agricole

ASH : Aide Sociale à l'Hébergement

- Aide à l'hébergement des personnes en difficulté si l'établissement ou service à domicile est habilité à l'Aide Sociale
- Pour personnes de plus de 60 ans
- Français ou européens
- Versée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et le Conseil Départemental
- Éventuellement récupération des sommes versées lors de la succession si le reste à charge ne peut-être assuré par les descendants

APL : Aide Personnalisée au Logement

- Peut financer en partie l'hébergement
- Pour personnes de plus de 65 ans en perte d'autonomie
- Si ressources inférieures aux frais d'hébergement
- Dans un établissement habilité à l'Aide Sociale
- Versé par CCAS ou mairie sur avis du Conseil Départemental

Les établissements et services à la personne peuvent n'être habilités que partiellement aux aides.(en général pas les enseignes à but lucratif)

Les frais médicaux et salaires des personnels soignants sont versés directement aux établissements publics et privés par la Sécurité Sociale.

Réductions d'impôts. Les résidents imposables peuvent les obtenir. La réduction maximum est de 2.500 €/an.

En Ehpad le « reste à charge » comprend l'hébergement et le tarif dépendance, déduction faite des aides et réductions d'impôts. Il est en moyenne de 2000 €, mais il y a de grosses différences entre les départements, de 1613 €/mois à 3146 €/mois (chiffres 2018 cités par le Quotidien du médecin). Ne sont pas comptés dans ces moyennes les frais supplémentaires éventuels mentionnés plus haut. Dans plus de la moitié des cas, il est supérieur aux ressources de plusieurs centaines d'euros. Il reste donc à faire appel à la famille ou à vendre le patrimoine.

Des possibilités nouvelles de négociations du prix de pension sont apparues récemment.

Part des Ehpad non habilités à l'aide sociale :

- 1% des établissements publics
- 11% des établissements privés non lucratifs
- 60% des établissements privés commerciaux (Feuille de route Grand âge et Autonomie)

4 – La vie en Ehpad

Pour les résidents

Il n'est pas question ici de décrire en détail la vie des résidents mais de donner un éclairage sur certains aspects de cette vie.

Quand une personne âgée entre dans un Ehpad, pour 84% d'entre elles il ne s'agit pas d'un choix personnel. La plupart du temps il est fait dans l'urgence à la suite d'un accident ou d'une chute. Après l'installation, la famille est rassurée : la sécurité, les soins, une présence médicale presque constante apparaissent comme une amélioration considérable des conditions de vie du parent âgé. Les animations, les relations avec les autres résidents et avec le personnel peuvent dynamiser le nouveau pensionnaire.

Mais il a aussi perdu ses repères et doit se plier au rythme de la vie collective, avec des contraintes liées à la taille des établissements, au manque de personnel et à l'emploi d'intérimaires non formés pour remplacer les absents. Très souvent, il ne choisit pas ses menus et sa place à table lui est imposée, comme les horaires. Chez lui, il n'avait pas forcément l'habitude de dîner à 18h30, comme dans la moitié des Ehpad visités par les journalistes de « Que choisir ».

La création dans certains Ehpad d'Unités de vie, petites structures de 20 à 40 places, correspond au désir de recréer un univers familial et chaleureux pour chacun, selon son degré d'autonomie. C'est le cas à l'Ehpad Lépine et à Claire Demeure, à Versailles.

Le manque d'appétit est un indicateur trop souvent considéré comme normal dans le grand âge où pourtant le goût de manger reste un des grands plaisirs. L'étude de « Que choisir » déjà citée a montré l'importance du phénomène de dénutrition chez les personnes âgées en Ehpad. Elle provoque des amaigrissements importants et atteint 15 à 40% des résidents et 50% des hospitalisés contre 4 à 10% de ceux qui vivent à leur domicile (chiffres de la Fédération Française de Nutrition). D'ailleurs les contraintes économiques, avec l'obligation de limiter les dépenses, sont assez souvent considérées comme plus importantes que le respect de l'équilibre nutritionnel. Cela se traduit, entre autres, par une insuffisance en protéines, fruits crus et produits laitiers. Mais depuis la loi de 2002, les Ehpad publics doivent procéder à une évaluation de leurs pratiques.

En cas de dysfonctionnement ou même de maltraitance, peu de résidents et de familles osent se plaindre, par méconnaissance de leurs droits ou par peur des représailles. La voie normale pour manifester son

mécontentement est de s'adresser d'abord au chef de service ou à l'infirmière référente puis au directeur d'établissement. Si les dysfonctionnements sont liés à un manque de formation du personnel ou à un manque d'effectif, on fait appel à l'Agence Régionale de Santé ou au Conseil Général du département. On peut également prendre contact avec une association.

Le syndrome de glissement, mal connu des familles, se manifeste par un désintérêt total pour tout ce qui permet la survie et l'amélioration de l'état de santé. Il se produit après une chute, une maladie, la perte d'un conjoint. Il peut même intervenir peu de temps après l'arrivée dans l'établissement. On sait qu'il peut être un effet du confinement et donc de l'isolement.

L'idée de la mort reste un tabou qui conduit l'entourage à ne jamais aborder le sujet et même à cacher tout ce qui peut la rappeler. Parmi les résidents, beaucoup n'en ont pas peur. Certains la souhaitent ouvertement mais ne trouvent pas toujours un interlocuteur pour en parler. Infirmiers et aides-soignants n'ont pas de formation approfondie obligatoire aux soins palliatifs. Ils peuvent suivre des modules particuliers pour compléter leur formation mais ceux qui sont formés ne sont que 15 à 20%. Il existe des équipes mobiles de soins palliatifs et des services spécialisés dans les établissements hospitaliers. La mort d'un résident est encore dissimulée dans les 3/4 des Ehpad et le départ du corps doit se faire dans la plus grande discréetion. Cependant, dans 12% des cas, des rituels d'accompagnement et d'hommage se mettent en place, souvent initiés par le directeur de l'établissement. Il s'agit par exemple d'une « haie d'honneur » formée au passage du cercueil pour accompagner celui qui part. Les Ehpad gérés par la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, comme Ma Maison à Versailles, adoptent progressivement ce rituel.

25% des nouveaux résidents meurent dans les 6 mois après leur arrivée.

Le CVS (Conseil de Vie Sociale)

Une loi de janvier 2002, relative aux institutions sociales et médico-sociales, réglemente les Ehpad et y a instauré un Conseil de Vie Sociale qui réunit :

- 2 représentants des résidents
- 1 représentant des familles
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme de gestion

Le mandat est d'un an renouvelable. Le Conseil se réunit au moins 3 fois par an. Il ratifie après consultation le règlement intérieur et donne son avis sur l'organisation, les activités, les services, les prix, etc. Les comptes-rendus des réunions peuvent être fournis sur simple demande aux futurs résidents avant leur choix définitif.

Pour le personnel

Avant tout 2 chiffres qui en disent long sur la pénurie de personnel soignant :

- 30% des Ehpad n'ont pas de médecin coordinateur. Les résidents conservent souvent leur médecin traitant

- 22% des Ehpad publics et 4% des établissements privés commerciaux ont une infirmière de nuit dont le rôle est essentiel pour éviter une hospitalisation en urgence, calmer une douleur ou une angoisse. (chiffres de l'Observatoire national de la fin de vie)

Avec la crise du Covid, les difficultés rencontrées par le personnel soignant en Ehpad sont apparues au grand jour. Les résidents sont de plus en plus âgés et de plus en plus dépendants. Faire une toilette en dix minutes, ce n'est plus possible, mais si le budget temps par résident est de dix minutes, on ne peut rien y changer. Il n'est pas rare qu'une aide-soignante ait la charge de 10 résidents. Un témoignage d'aide-soignante, cité dans Le Monde par la journaliste Florence Aubenas avait fait scandale au moment des premières grèves : « On ne les met pas au lit, on les jette ». Ne pas pouvoir faire plus et mieux pour ceux qu'on a choisi d'accompagner, c'est être prisonnier d'un réseau de contradictions et ça se traduit par l'épuisement et les accidents de travail (94,6 pour 1 000 alors que la moyenne nationale est de 33,8 pour 1 000). Même après le Ségur, où la revalorisation des salaires hors hôpital n'a pas été prise en compte, le salaire médiocre, autour du SMIC, renforce l'impression de n'être pas reconnu.

Comment le personnel s'est démotivé

À partir des années 2006-2007 une série de mesures gouvernementales a considérablement aggravé les conditions de travail des soignants. On a réduit de plus de moitié les USLD (Unités de Soins Longue Durée), gérés par les hôpitaux, où étaient accueillis et soignés des malades Alzheimer : 42 000 lits sur 73 000 ont été convertis en lits d'Ehpad. Mais pas sans conséquences : la prise en charge médicale et les moyens en personnel plus importants en USLD n'ont pas été transférés aux Ehpad. Perdre 12 AS dans l'opération n'était pas une situation exceptionnelle pour un établissement. Pour pallier le manque de personnel on a recruté des contrats aidés, sans formation, précaires et sous-payés. Ils étaient 12 500 en 2017 (chiffres de la Fédération Hospitalière de France). Ils ont commencé à faire le travail des ASH (Agents de Service Hospitalier) : ménage, cuisine... Les ASH ont hérité d'une partie du travail des aides-soignants etc... jusqu'aux infirmiers qui ont dû compenser l'absence du médecin coordinateur quand le poste n'était pas pourvu.

En 2017, le gouvernement a supprimé les contrats aidés. Nouveau glissement des tâches, en pire, chacun faisant en partie un travail pour lequel il n'était ni formé ni payé au juste salaire (un agent hospitalier est payé 200 € de moins qu'un aide-soignant).

Et on ne parle pas ici des conséquences de la crise sanitaire.

Pourtant les comptes-rendus officiels des très nombreux Rapports, Études, Missions, Consultations, lancés depuis plus de quinze ans, font les mêmes constats très clairement exprimés. On peut citer la synthèse d'une Mission de médiation de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) en 2018 :

« Le sentiment d'un manque de temps pour l'accompagnement des résidents par les personnels suscite une souffrance au travail et une perte de sens de la mission qui ont souvent été exprimées. Le secteur souffre par ailleurs d'un fort taux d'absentéisme et d'accidentologie du travail et d'un défaut d'attractivité qui se serait accru dans la période passée... De nombreux acteurs sont revenus au cours des échanges sur les injonctions contradictoires auxquelles ils sont parfois confrontés ».

C'était il y a 3 ans. Mais 2 ans plus tard, un rapport publié en décembre 2019 par la CNDEPAH (Conférence Nationale des Directeurs d'Établissements pour Personnes Âgées et Handicapées) présente comme une mesure urgente l'augmentation de 26% des personnels totaux, ce qui se traduirait par la création de 36.165 postes pour arriver à un ratio (rapport du nombre de personnels au nombre de résidents) de 0,8 à l'horizon 2024. La Conférence fait également une proposition pour financer ce projet : utiliser la manne de l'ancien CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale).

On est ainsi conduit à penser qu'on se trouve dans une situation d'urgence, constatée et signalée depuis plus de dix ans, mais qu'il n'est pas urgent d'y remédier. D'ailleurs la loi Grand Âge et Autonomie prévue depuis plusieurs années et reportée à la fin 2019, puis à l'été 2020, puis à la fin 2021, a été promise tout récemment par le Premier Ministre pour « avant la fin de la législature » en 2022.

Parallèlement, la Cour des Comptes conclut un rapport sur les finances d'un Ehpad de Meudon de la façon suivante : « l'établissement s'est engagé dans une démarche de réduction de ses effectifs pour réduire ses dépenses... sans voir la qualité de la prise en charge se dégrader » ou encore sur un autre Ehpad Nostra Casa « le retour à l'équilibre financier passera par... la maîtrise des charges courantes et de personnel ». Encore une contradiction.

En attendant, infirmiers, médecins, aides-soignantes continuent à assurer leur service au mieux en se répartissant le travail des absents, en soignant les malades contagieux et en faisant preuve d'« humanité », une formation à la bientraitance des personnes âgées. Dans ces conditions, on ne peut pas s'étonner que la profession soit traversée depuis 4 ans par des mouvements de grève et diffuse des pétitions.

Quand je serai vieille, je ne veux pas qu'on m 'appelle « ma p'tite dame » ou « ma jolie »...

Quand je serai vieille, je ne veux pas qu'on parle devant moi comme si je n'étais pas là. Je veux pouvoir discuter avec ceux qui s'occupent de moi. Je ne veux pas qu'on s'empare de mon fauteuil sans me prévenir pour m'embarquer à toute vitesse à l'autre bout du couloir. Je veux qu'on m'annonce qu'on va changer de pièce et qu'on chemine à un rythme qui ne me donne pas le vertige. Je ne veux pas qu'on me dise de faire dans

ma protection sous prétexte que je suis trop longue à installer aux toilettes. Je veux que mes besoins élémentaires soient respectés et ma dignité conservée.

Quand je serai vieille, je marcherai moins bien, j'entendrai moins bien, je comprendrai moins bien. Mais je serai toujours capable d'aimer telle ou telle personne, d'avoir envie de tel ou tel menu, d'avoir peur de tel ou tel événement.

Quand je serai vieille, je veux juste qu'on ne m'enlève pas le droit d'être moi.

Florence Braud, aide-soignante

5 – D'autres solutions que les Ehpads

Résidences Services

Ce sont des logements intermédiaires entre le domicile et l'Ehpad, pour personnes âgées autonomes qui, seules ou en couple, et tout en vivant dans des appartements privatisés du studio au 4 pièces, souhaitent partager des activités avec d'autres. Elles sont souvent gérées par des structures privées commerciales.

- 20.000 logements en France.
- Plus souvent locations avec services mais aussi acquisitions.
- Appartements sécurisés et protégés.
- Aménagés pour prévenir les chutes.
- Equipés d'un appel d'urgence.
- Avec espaces communs et souvent jardins.
- Destinés à des retraités plutôt aisés.
- Pas d'ASH.

À Versailles entre autres :

Le Solstice	Lieu-dit Ilot Ouest	1399€/mois
Les Templitudes	rue du Refuge	1440€/mois
Les Jardins d'Arcadie	rue Borgnis-Desbordes	1644€/mois
Les Hespérides	avenue Gal de Gaulle	1160€/mois

- Bien entendu ces prix doivent être compris comme des prix « à partir de » et ne comprennent ni les repas, ni les services supplémentaires.

Au Chézay-Rocquencourt :

- Les Symphoniales rue P.Closterman 1549€/mois

Résidences autonomie

Elles sont destinées aux personnes de 60 ans et plus, peu autonomes, et sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Elles combinent logement individuel et espaces communs. Leur coût est plus modéré que celui des Résidences-services. Elles accueillent en moyenne une cinquantaine de résidents. On peut citer à Versailles :

- Résidence Boély (privé comm.)
rue Borgnis-Desbordes 684€/mois
- Résidence Médéric
rue Exelmans

Colocations intergénérationnelles



Maison intergénérationnelle de Jouy-en-Josas.

Elles regroupent des personnes d'âges et de situations différentes : seniors, jeunes, familles souvent monoparentales, avec des intervenants, bénévoles ou salariés. Cette formule permet entre autres le maintien à domicile des seniors.

L'association Habitat et Humanisme en a ouvert une douzaine en Ile de France, en particulier :

Résidence Saint Joseph, rue d'Angiviller à Versailles, qui offre 25 logements en pension de famille, avec logements autonomes et espaces partagés, 15 logements en résidence étudiante et 3 logements familiaux.

Maison Intergénérationnelle à Jouy en Josas qui propose plusieurs formules dont 26 logements pour étudiants, familles et seniors.

Ou encore :

Résidence Intergénérationnelle Rivages à Viroflay : 88 logements collectifs et 32 logements sociaux à côté de l'Ehpad La Source.

Résidence Intergénérationnelle, Les Loges en Josas, gérée par Versailles Habitat : 57 logements sociaux avec 60% de seniors.

Logement intergénérationnel étudiant/senior

Une formule qui se développe de plus en plus : un étudiant est logé gratuitement ou pour un prix modeste chez une personne âgée en échange d'une présence et/ou de services. On peut citer comme exemple :

Ensemble 2 Générations, une association qui compte une vingtaine de logements de ce type à Versailles.

Colocations Alzheimer

La Maison des Sages à Buc en est un exemple. Il s'agit d'une colocation participative qui réunit 8 personnes dans un appartement ou une maison adaptée à la perte d'autonomie. Une auxiliaire de vie est présente 24h/24. L'accompagnement compte 8 salariés et une dizaine de bénévoles. Les horaires s'adaptent aux besoins

de chacun. Les dépenses courantes sont partagées équitablement. À Buc il s'agit d'une fondation à laquelle participent Les Petits Frères des Pauvres, Humanis, Malakoff-Médéric, AG2R...

Hébergement en famille d'accueil

Une ou plusieurs personnes âgées sont hébergées dans une famille.

Il existe plusieurs familles d'accueil dans les environs de Versailles, à Élancourt, Marly-le-Roi

Le reste à charge moyen est d'environ 1100€/mois après déduction des aides. Cela représente le salaire de la famille accueillante avec les charges, l'hébergement, la nourriture et des services à négocier.

Il est possible d'être la famille accueillante de ses parents.

La vie à domicile avec services

Il faut rappeler qu'en France plus de 3 millions de personnes aident régulièrement un proche âgé à domicile.

Une personne âgée préfère très souvent rester dans son environnement familial, avec des services à domicile, plus ou moins importants suivant son degré de dépendance et ses moyens financiers

Les services sont gérés par des associations ou des entreprises qui fournissent des auxiliaires de vie (ou des auxiliaires de vie sociale avec diplôme d'Etat), des assistants de vie, ou des aides à domicile. Ces aides ne peuvent pas donner de soins médicaux

Cette assistance peut être complétée par une hospitalisation à domicile, et/ou des soins infirmiers à domicile (gratuits si le patient est pris en charge à 100%) auxquels peuvent s'ajouter le portage des repas et un service de téléassistance.

Une simulation donne les résultats suivants pour une personne en GIR 4 :

- auxiliaire de vie 12 heures par semaine
1232€/mois
- dépenses de nourriture

- 600€/mois
- protections (couches)
- 150€/mois
- participation de la caisse de retraite
- 100€/mois
- déduction d'impôts
- 30€/mois

Et il faut ajouter que la rotation de personnel peut être importante : il n'est pas rare que 9 ou 10 auxiliaires de vie se succèdent au cours du mois.

6 – Les Ehpad, une bonne affaire ?

Pour que les résidents soient bien traités, il est important que les finances des établissements soient équilibrées. Mais dans le cas des Ehpad privés commerciaux, on parle plutôt de rentabilité. Les 2 groupes les plus importants Korian et Orpea sont maintenant cotés en bourse et figurent au CAC 40, suivis de près par Domus VI. Korian qui gère 14 établissements à Versailles et dans les environs immédiats a réalisé 3 Milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2016, augmenté ses bénéfices de 400% entre 2016 et 2018 et doublé en 5 ans les dividendes de ses actionnaires. Quant aux investisseurs, ils peuvent espérer un taux de rentabilité de 4,4%, en partie défiscalisé. C'est mieux qu'un centre commercial. Dans une série d'articles du Monde Diplomatique en décembre 2019, Philippe Baqué donne des détails assez éclairants sur l'enrichissement des grands groupes. Tout récemment le magazine TV « Pièces à conviction » (18 novembre 2020), en insistant sur le nombre de morts du Covid dans les Ehpad du groupe Korian si prospère, a provoqué l'indignation des responsables.

Les Principaux groupes d'Epad

Groupes	Nombres d'EPAD	Lits en France	Lits dans le monde
Korian	294	24 432	67 742
Orpea	222	19 614	60 339
Domus VIE	180	14 589	33 580
Colisée	92	7 068	9 396
Domidep	80	5 581	5 581
LNA Santé	44	4 433	4 988

Chiffres 2019

Les grands groupes se diversifient. Après en avoir construit à l'étranger, Korian annonçait en 2019 vouloir créer en France de petites colocations pour seniors (6 à 8 personnes) en partenariat avec Arts et Vie.

La construction d'Ehpad neufs en France s'est considérablement ralentie : elle n'a augmenté que de 0,30% entre 2018 et 2019. Le site Ehpad Occasion affirme que les 15 plus gros acteurs d'Ehpad en France ne répondent qu'à 6,50% des besoins réels et ajoute que le marché du neuf « est devenu totalement confidentiel, profitant à quelques rares privilégiés ». D'où le développement de l'Ehpad occasion « un marché soutenu, porteur et dynamique... mais qui ne sera pas suffisant pour répondre à l'appétence des investisseurs ». On peut trouver par exemple à Brétigny sur Orge une chambre dans un Ehpad de 2005 affichée à 140 666 € HT avec une rentabilité annoncée de 4,90 %.

On sait que c'est sur la partie hébergement de la facture que peuvent être réalisées les économies. Les enquêtes

ont montré que le prix de la restauration pour une journée dans un Ehpad privé tournait autour de 4 € par personne et par jour, c'est-à-dire moins de 2 € par repas. On peut comparer cette somme au prix le plus bas des repas portés à domicile par le CCAS de Versailles : 4,35 € soit le double. En tout cas, on a du mal à croire qu'une telle nourriture pourrait être servie quotidiennement aux actionnaires du groupe. Economies également sur le nombre et la qualité des couches fournies aux résidents (ce nombre est contrôlé, ne pas le respecter peut être un motif de licenciement). Les témoignages d'aides-soignantes consultables sur le Net vont dans ce sens). On a déjà parlé des économies de personnel qui obligent les soignants à précipiter les repas, les toilettes, le coucher.

7 - En guise de conclusion après la crise du Covid

Depuis le mois de mars 2020, dès le début du premier confinement, les données du sujet ont été bouleversées. Les conditions dans lesquelles ont été confinés les résidents, bien que variables selon les établissements, ont traumatisé les familles. Les pensionnaires eux-mêmes, privés pendant des semaines de contacts avec leurs proches, ont-ils eu conscience d'être traités différemment du reste de la population quand ils n'étaient pas admis en réanimation ? Ou quand faute de mieux, on leur administrait du Rivotril, un puissant sédatif autorisé pour une durée de 15 jours dans les Ehpad à la fin du mois de mars ? Dans plusieurs établissements, les soignants, peu ou pas protégés dans les premiers temps de l'épidémie, ont accepté de se confiner avec leurs patients pour ne pas les abandonner.



C'est ce qu'a raconté la journaliste Florence Aubenas, elle-même confinée dans un Ehpad de Bagnolet (« La vie et la mort au jour le jour » dans Le Monde du 01/04/2020). Mais, même s'ils ont été portés par la population qui admirait leur courage et les applaudissait, l'extrême fatigue, les difficultés économiques et le peu d'espoir de voir leur situation s'améliorer ont provoqué de nombreuses démissions. On ne connaît pas encore exactement les chiffres mais des annonces de postes à pourvoir en urgence dans les Ehpad paraissent dans la presse depuis la rentrée.

L'avenir des Ehpad peut paraître assez sombre. Il faudrait de l'argent et du personnel formé. Ce n'est pas gagné. Mais on peut considérer que certaines dispositions

comme l'organisation des établissements en Unités de vie, le fait que les animaux soient parfois admis dans les chambres, ou que les résidents eux-mêmes commencent à s'organiser en associations sont des signes d'une évolution. C'est sans doute d'une évolution encore plus radicale qu'il faudrait être capable en changeant le regard sur les vieux, si effrayants quand ils sont en groupe. Certains directeurs d'Ehpad l'ont compris en

s'installant à côté de crèches ou d'écoles, en accueillant des voisins pour certaines activités et en associant leurs résidents à la vie du quartier. Les expériences d'habitat intergénérationnel et de colocations sont prometteuses en faisant vivre les aînés dans des lieux plus modulables où les contraintes de la vie collective ne les réduisent pas à être manipulés comme de vieux enfants par des nurses surchargées de travail.

L'illectronisme, un fléau d'ampleur nationale

« L'illectronisme » est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement (wikipedia).

A - vu des Citoyens - sondages

1) Le numérique est apparu comme l'un des facteurs de réelles inégalités pour une partie importante de nos concitoyens. En effet, 23 % se déclarent « mal à l'aise avec le numérique ».... La dématérialisation intensive des services en ligne du secteur public, parfois « à marche forcée » et trop souvent sans grande considération pour les usagers, utilisateurs obligés des services de l'Etat..... Trop peu d'entreprises ont pris la mesure des défis posés par le web aux personnes handicapées : nombre de services en ligne proposent des parcours utilisateurs non adaptés à ces populations. (source : Le Livre Blanc du syndicat de la presse sociale -SPS- de juin 2019)

2) Jean-Philippe Mengual et Corentin Voiseux, dirigeants d'une entreprise solidaire spécialisée dans l'accès des personnes handicapées et malvoyantes aux services numériques, s'appuient sur leur expérience pour déclarer que « **La fracture numérique constitue une bombe à retardement dans la mesure où 100 % des services publics seront dématérialisés d'ici 2022** ». (Le Monde 10/01/2020).

3) Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base. En 2019, 15% de la population n'a pas utilisé internet. En Ile de France, le taux d'illectronisme est de 13,5%. (rapport INSEE Première, n°1780, octobre 2019).

4) la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des libertés) a réalisé avec le LINC (laboratoire d'innovation numérique de la CNIL) des enquêtes sur les pratiques numériques. Elle attire l'attention sur les risques de la numérisation, l'usage inconsidéré de l'internet et sur la nécessité de protection contre les intrusions et les mauvaises pratiques.

5) Le défenseur des droits (rapport de janvier 2020, sur les risques d'exclusion et d'inégalité

engendrés par les démarches en ligne) rappelle qu' « *Aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits, pour tous et pour toutes* ». Il pointe la fracture territoriale et la fracture sociale qui touchent les plus tributaires pour toucher les allocations auxquelles ils ont droit : personnes âgées, personnes handicapées, allocataires de minima sociaux. **Il condamne les entraves** qui viennent aussi de défauts de conception ou de manque d'ergonomie des sites, ainsi que les dérives de prestataires privés qui proposent moyennant finances d'effectuer certaines démarches par ailleurs gratuites.

quelques situations à titre d'exemples

Une illectronisme âgée radiée par sa mutuelle suite à une sous-traitance de son service

En janvier 2019, alors que sa mère est en maison de convalescence, on demande à T. de payer pour elle la chambre et les soins, car elle est déclarée radiée par sa mutuelle. Après 8 heures de discussions au téléphone avec la mutuelle qui change de discours à chaque appel, T. finit par comprendre que cette mutuelle, a supprimé son service de paiement pour le sous-traiter. Tous les codes pour les dialogues informatiques de paiement ont ainsi été modifiés, et tous les paiements sont suspendus. La clinique confirme que plus de 40 patients sont dans cette situation.

Une retraitée privée de retraite pendant trois mois

En novembre, en consultant les comptes bancaires de sa mère, B. s'aperçoit que sa retraite n'a pas été payée depuis 2 mois. Il téléphone donc à l'organisme de paiement pour savoir de quoi il s'agit, et on lui répond qu'un courrier a été envoyé à sa mère lui demandant une attestation comme quoi elle est en vie et non remariée. On précise à B. qu'il peut envoyer par mail une attestation sur la foi du serment que sa mère est bien dans ces conditions, ce qu'il fait. Réponse 3 semaines plus tard : ce document n'est pas valide et il faut un document manuscrit de la main de sa mère, avec sa signature. Le document, signé par sa mère est envoyé. Un mois plus tard, B. reçoit un mail : la situation est régularisée, mais il faudra attendre 12 jours avant que le système bancaire se remette en route. Au total, trois mois sans pension.

Fermeture de nombreux guichets Grandes lignes par la SNCF

plus de ventes de billets grandes lignes à Versailles depuis 2018.

renvoi des usagers sur un numéro de téléphone 3635 ou sur les gares de La Défense ou Montparnasse mais avec réservation préalable par Internet !

B - vu des acteurs publics :

- Au Congrès des Maires de France, (Maire Info du 21 novembre 2019) : le secrétaire d'État chargé du Numérique, reconnaît que **la dématérialisation des services publics** est associée, pour beaucoup de Français, à «**une violence sociale et sociétale extraordinaire**». Elle leur «*renvoie une impression de déclassement, le sentiment qu'ils ne peuvent plus être autonomes*» pour effectuer leurs démarches administratives.

C'est là tout l'enjeu : **comment assurer l'égalité des Français** devant l'accès aux droits quand 13 millions d'entre eux se disent en situation « *d'illectronisme* », c'est-à-dire en grande difficulté avec les outils numériques. Au-delà de cette nécessité, il estime que sur les 13 millions de Français, la moitié seulement peut « monter en compétence ».

Il a salué, comme production d'un numérique de qualité, «la réaction remarquable de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés), qui a su tripler les effectifs de ses centres d'appels et mettre en place une culture usager exemplaire : elle va jusqu'à appeler proactivement les citoyens dont les procédures sont trop longues pour comprendre les raisons de leurs difficultés».

Il a annoncé *la généralisation des Maisons France services* (MFS) qui ouvriront à compter du 1^{er} janvier 2020 pour permettre aux citoyens de procéder, « dans un lieu unique et auprès d'agents formés aux outils numériques », aux principales démarches administratives du quotidien.

Et en même temps, le secrétaire d'État chargé du Numérique a aussi **confirmé la poursuite de la dématérialisation des services publics** «qui pourront tous être accessibles en ligne d'ici 2022» et «qu'il faut reprendre les choses ».

- Interrogé par Emile Marzolf, le secrétaire d'État chargé du Numérique, répond que le numérique a trop longtemps été considéré comme une finalité. On se disait qu'en numérisant à tout-va, tout se passerait mieux... Le problème, c'est que pour toute démarche administrative, il faut prévoir les 20 % de cas inhabituels ou imprévus. Jusqu'à présent, ceux-ci étaient "absorbés" par les guichets et les agents. Le numérique, lui, porte une vision binaire : soit vous correspondez à ce qui était prévu, soit vous ne correspondez pas.

Des milliers d'exemples montrent que **le passage des guichets à la dématérialisation des services peut être d'une grande violence pour les usagers...** La question de l'usager n'avait pas été suffisamment prise en compte en amont, notamment pour penser son parcours, son accompagnement. Nous avons trop longtemps eu une vision quantitative du numérique, alors que le vrai sujet est qualitatif.

On dénombre environ 13 millions de Français qui ne sont pas à l'aise avec le numérique. La moitié peut être formée et l'autre moitié beaucoup plus difficilement, **car il y aura toujours des gens qui n'utiliseront pas Internet, même dans dix ou vingt ans.**

Source : site Acteurs Publics du 20 novembre 2019

- La direction interministérielle du numérique (DINUM) propose aux administrations 4 grands principes de l'accessibilité numérique : un site perceptible, un site utilisable, un site compréhensible, un site robuste afin de favoriser l'égalité d'accès à l'information et aux services publics.

(source : site gouv.fr, septembre 2019).

- Le conseil d'Etat rappelle que les dispositions réglementaires ne permettent pas de rendre obligatoire l'accomplissement des démarches administratives par voie électronique.

Décision rendue le 27 novembre 2019 à la suite de sa saisie par plusieurs organisations (La Cimade, le Gisti, la Ligue des droits de l'Homme et le Syndicat des avocats de France).

C - Quelques réflexions et propositions d'ESSOR

Le développement du numérique, entraîne pour les personnes éloignées de l'informatique dites « illectronistes » :

- ✓ la perte de dignité et le sentiment d'exclusion quand une personne ne peut plus faire ce qu'elle faisait couramment auparavant : faire sa déclaration d'impôts, connaître son compte en banque, accéder aux services publics, acheter ou changer un billet de train...
- ✓ la violence subie par la perte de services jusqu'alors accessibles ou par les attentes et les déplacements rendus indispensables pour retrouver certains services (par exemple devoir se déplacer dans une gare parisienne, Saint-Lazare ou Montparnasse, pour un service SNCF non prévu en ligne, avec de longues attentes à la clé) ; le désespoir de devoir renoncer (pour aller voir ses enfants par exemple, s'ils habitent dans des lieux retirés ou mal desservis par les transports en commun),
- ✓ parfois jusqu'à la perte du vivre ensemble..

Il conviendrait de lutter contre :

- ✓ les fausses utopies , le déni de la réalité, la publicité mensongère sur les résultats attendus,
- ✓ la banalisation de l'injustice sociale, l'acceptation de cette injustice au nom d'un prétendu progrès, l'acceptation par la société d'un taux important d'exclus (en 2020, 13 millions de Français sont illectronistes, c'est donc 13 millions d'exclus),
- ✓ les failles du système technique qui ne s'occupe que de l'émission des consignes sans se préoccuper de la capacité de chacun à les comprendre et à les intégrer dans son contexte social ou intellectuel.

Les progrès de l'informatique et de l'automatique exploités dans la numérisation et la dématérialisation des services, au lieu de libérer l'individu des contraintes

de la vie courante, ont renforcé l'instrumentalisation de l'homme.

Le Covid aggrave l'isolement et la solitude créés par l'illectronisme.

Nous pensons d'abord aux plus jeunes et aux personnes âgées. Comme nous tous, les personnes âgées ont été confinées dès la mi-mars chez elles. Souvent elles ont hésité à sortir par crainte du virus car elles étaient considérées comme plus vulnérables ou pour protéger leurs proches. Plus de visites d'enfants ni de voisins... des contacts rares et réduits au téléphone... des colis déposés devant leur porte... pas ou peu de participation aux rencontres familiales mises en place par skipe..., Ni d'accès aux activités proposées en distanciel : cours de yoga, de pilates... Ni aux célébrations religieuses par you tube...

Certes les personnes vivant en Ehpad ont parfois pu profiter grâce au personnel soignant, d'échanges familiaux par WhatsApp. Mais elles ont souvent été confinées dans leur chambre avec des plateaux repas : plus de contact avec les autres résidents. Cela a aussi touché les plus jeunes privés d'école, de collège ou de lycée. Les professeurs ont poursuivi leurs cours et parfois proposé des exercices par Internet. Mais comment en profiter au mieux quand la famille n'a qu'un ordinateur ou que le jeune n'a plus eu accès aux aides personnelles habituelles CLAS ou aux ordinateurs mis à disposition par les MdQ.

Dans son numéro de février 2021, UFC-que choisir consacre un article aux « solution pour les oubliés d'internet » pour les démarches administratifs.

Conclusion sur l'illectronisme

La dématérialisation intensive et rapide crée une nouvelle fracture sociale. Et la généralisation du télétravail, imposée durant le COVID, a conforté les décideurs dans leur décision d'accélérer encore malgré les impacts négatif du télétravail. S'il est important de développer l'apprentissage de la programmation - ou du codage - chez les jeunes (à l'école) et chez les adultes (actifs au travail) pour mieux les armer dans notre monde moderne, il est tout aussi important de combattre l'illectronisme. **Vaincre l'illectronisme, c'est lutter contre l'exclusion** de certains citoyens de leur droits et donc de la cité.

La discours des gouvernants est ambivalent : poursuite de la numérisation des services, certes utiles aux personnes les plus dynamiques et souvent aisées et source d'économie budgétaires, tout en reconnaissant les risques d'exclusion mais sans mettre en place les moyens (le plus souvent humains) pour aider les personnes qui n'ont pas accès par Internet à connaître et accéder leurs droits.

ESSOR partage les recommandations du précédent défenseur des droit (O.Toubon) :

« *Qu'aucune démarche administrative ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée.*»

« *Faire en sorte que ce processus inéluctable et fondamentalement positif pour la qualité du service public respecte les objectifs des services publics sans laisser personne de côté.*»

« *Redéployer une partie des économies procurées par la dématérialisation des services publics vers la mise en place de dispositifs pérennes d'accompagnement des usagers .*»

Diagnostics M = million	Mesures officielles prises ou prévues En général tous les programmes sont sous estimés et les objectifs sont revus en nette baisse
67 millions de français DONT - 2.5 M d'illettrés = ne maîtrisant pas ou plus lecture et écriture (Agence nationale lutte contre illettrisme 23 sept. 2014) - 7.4 M ont un «accès limité» à un médecin (Association des Maires de France) - 8 M ont recours aux banques alimentaires en 2020 - 8.4 M isolés dont 6% de 25/35 ans (Société St Vincent de Paul) - 11 M de pauvres en 2020 dont 0.3 M sans domicile - 11 M d'habitants en logements sociaux mais pas tous pauvres car 80% des français y ont droit	Numérisation totale en 2022 500 M€ prévus au Plan de Relance pour la transformation numérique de l'Administration Avantages 480M€ par an selon le Sénat qui propose de réinvestir la somme pour lutter contre l'illectronisme Avantage total 1.6 G€ (France Stratégie)
13 à 14 M d'illectronistes 50% des français soit 33.5 M pas à l'aise avec le numérique (nous, vous!) 23% soit 15.4 M n'ont ni ordi personnel ni tablettes INSEE 20% soit 13.4 sans abonnement internet 10% soit 6.7 M sans infrastructure de qualité minimale 38% soit 25.5 manquent d'une des compétences numériques	50% «formables» au numérique soit 7 M (bien trop optimiste ou la grande illusion mais le volontarisme politique proclamé et assumé par le secrétaire d'Etat au numérique) MAIS programme pour 4M formés par 4000 conseillers seulement d'ici à 2022 pour 250M€ (63 000€ par personne) Le Sénat préconise 1 milliard d'euros: sinon 3 français sur 5 soit 40M «laissés sur le bord de la route»
12 M d'handicapés (Secrétariat d'Etat) dont 20% = 2.4 M n'utilisent pas les services numériques	Projet Braillenet 100% des sites accessibles en 2011 (loi de 2005) désormais objectif 80% en 2022 mais seulement pour les 250 principales démarches !

La réalité de l'accès aux services publics ou commerciaux dématérialisés : une course de fond et de haies dont la hauteur augmente avec le temps avec de moins en moins de coureurs à l'arrivée?

Pour sortir de l'illectronisme, il faut cumuler :	les obstacles
1 - un réseau de qualité minimal	>> il s'améliore mais la technique avance de 1 G à 5 G
2 - un ordinateur personnel ou une tablette. avec des softwares. propres à chaque appareil . sans même évoquer une imprimante ou un scanner souvent nécessaires...	>> des matériels vite dépassés et qui demandent à chaque fois un apprentissage
3 - un bon abonnement internet	>> qui évoluent avec les techniques ... et le marketing: les plus pauvres ont les abonnements ou les abonnements groupés (téléphone, télévision...) les plus chers
4 -des compétences numériques	>> de plus en plus pointues et à savoir adapter à tous les matériels et tous les logiciels : une course avec toujours de nouveaux obstacles
5 - comprendre les logiciels des services dématérialisés	>> parfois, souvent mal conçus et trop rapidement mis en ligne (pour respecter le calendrier officiel de dématérialisation) sans test auprès des clients et surtout des clients «mal numérisés» >> certaines sessions d'accès sont ouvertes en temps limités ...
6 - Certains cas particuliers ne sont pas traités dans les logiciels car très marginaux selon les concepteurs	>> la plupart du temps on reste sans interlocuteur possible et parfois même sans plus aucun connaisseur du sujet (comment immatriculer un ancien véhicule de pompier - qui n'a pas de carte grise - donné à une association?)

Les Maisons de Quartier de Versailles (MdQ)

face à l'illectronisme

Synthèse de rencontres début 2020 - avant le confinement

Abréviations :

MdQ : Maison de quartier

ND : Maison de quartier Notre Dame

CL : Maison de quartier Clagny

JU : Maison de quartier Jussieu

WS Web Senior

Q : Y a-t-il une salle dédiée à l'aide contre l'illectronisme ?

ND une salle vient d'être mise à disposition mais elle est à usage partagé.

une autre salle est déjà mise à disposition du CLAS. Elle dispose d'ordinateurs et les élèves ont accès à Internet pour consulter leurs documents pédagogiques ou faire des recherches.... début 2020 : 15 élèves inscrits (des ados).

CL début 2020 : déplacement temporaire d'une partie de la MDQ avenue de Paris pendant les travaux de réaménagement du multi-accueil.

JU une salle divisée en deux parties, accessible aux personnes en situation de handicap.

WS oui, au sein de la MdQ Notre Dame, Web Senior dispose de deux salles (RdC et 1er étage) mise gracieusement à sa disposition. Compte tenu de la présence de ces matériel ces deux salles sont exclusivement utilisées par le Web Senior.

Web Senior dispose de 5 ordinateurs fixes (de moins en moins utilisé) par salle. L'un d'entre eux pilote le grand écran nécessaire pour les cours.

Q : combien d'heures et de jours pour l'accueil des demandeurs

ND Plages horaires prévues :

lundi après midi, mercredi après midi, jeudi matin.

Ouverture possible (dans les plages ci-dessus) si la référente est disponible.

Perspective rentrée sept 2020 : ouverture une autre

matinée selon les demandes des usagers.

WS tous les jours de la semaine : 10h-midi et 14h 17h

CL deux lieux :

1) Clagny : une salle avec deux ordinateurs fixes et 1 portable avec une imprimante disponible mais il faut amener papier (peu de demandes).

Libre accès de 9h à 16h seul avec une adresse mail + un code d'accès.

Il faut demander la clé à l'accueil de la MdQ.

Avec une aide : service vodéoclics: accès à une centaine de tutoriels avec la carte des bibliothèques valable 1 an tous les appareils peuvent être repris en commande par le référent y compris à distance .

2) avenue de Paris : 4 ordinateurs portables du même modèle que dans toutes les MdQ équipement vidéo pour les cours (comme dans toutes les MdQ).

JU

première partie de la salle : 3 ordinateurs fixes et une imprimante.

possible de sortir un scan de l'imprimante sur clé USB
deuxième partie de la salle « atelier /cours » : une table longue avec 8 postes en vis à vis.

4 ordinateurs rangés dans armoire sous clé.

8 ordinateurs portables de très bonne qualité possibilité de venir au cours avec son propre matériel.

Quelle est son accessibilité ?

ND accessible avec accompagnement pour un UFR (personne en fauteuil roulant).

Couts et horaires ?

MdQ gratuit après l'adhésion à la MdQ : 12 € par an

WS Web Senior a ses propres finances et ses adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle mais sans devoir adhérer à la MdQ.

100 € par an la première année puis 50 € les suivantes.

Q Possibilités de cours ?

tous les cours donnés par vidéo au plafond dont toutes les MdQ sont équipées.

ND pas de cours proposés par la MdQ qui renvoie sur Web senior présent dans la MdQ.

WS tous les jours de la semaine : 10h-midi et 14h 17h

JU interventions possible à la demande par le référent en même temps que les cours

CL Horaires des offres : accès libre, RDV, cours et CLAS

cours de niveaux seulement à Jussieu où plus de demande chaque cybersailles fonctionne différemment.

Jours	lu	ma	me	je	ve
Personnes	9/16	9/16	9/16	9/16	9/16
Personnes non autonomes 11 créneaux d'une heure sur RDV		9h 10h 11h 12h	9h 10h 11h 12h	10h30 11h 12h	
Cours				9h à 10h30 Windows	10h à 11h smartphones 11h à 12h30 LINUX Installation utilisation
Accès du CLAS à Clagny Technicien + bénévole	16h30/18h	16h30/18h	16h30/18h	16h30/18h	16h30/18h

JU trois niveaux de cours : débutants , intermédiaires et confirmés si besoin renvoi vers Web senior et atelier numérique

Q Nature des élèves (retraités, hommes seniors, femmes)

ND plutôt des retraités et des familles pour leurs démarches d'accès aux droits.

JU principalement des habitants du quartier mais aussi des autres quartiers et d'autres communes de VGP

Q : quels services ?

WS création adresse mail (indispensable)

aider à résoudre les problèmes d'ordinateurs et autres appareils et en particulier, juste après l'achat d'un premier ou d'un nouveau produit

JU aide à la rédaction de «CV emploi»

tous services en ligne (ex billets avion de Madrid à Paris pour une personne résidant à Madrid ...).

Q : quelles formations ?

WS plusieurs formations sont dispensées au cours de l'année (hors vacances scolaires)

soit en sessions de 5 à 10 séances hebdomadaires soit ponctuelles soit en auditeur libre toute l'année.

le programme est public et disponible sur le site lewebsenior-versailles@orange.fr

Q : fréquentation ?

CL 265 usagers avec une durée moyenne de 1h10

WS membres actifs : 220 adhérents

membres aptes à donner des cours ou des conseils à la

demande 22 personnes

JU 6 créneaux adulte x 8 = 48 cours annuels

Statistique d'utilisation dans les MdQ de Versailles du 1^{er} septembre 2019 au 12 février 2020 soit 19 semaines dont 4 de vacances.

MDQ	Nombre de sessions ouvertes	Par semaine
Jussieu	284	15
Vauban	251	13
Clagny	177	10
Pré aux Bois	164	9
Porchefontaine	104	5
St-Louis	57	3
Notre-Dame	23	1
TOTAL	1060	56

Recommandations pour l'avenir :

1) que toutes les MdQ aient **des agents** dont le référent formés **aux démarches par internet** sur les principaux sites, notamment pour :

- les démarches complètement dématérialisées

- les sites les plus compliqués d'utilisation :

SNCF, billets avion,

ANTS site nécessaire pour des titres sécurisé en particulier pour les démarches complètement dématérialisées (permis de conduire ...)
CESU

Les impôts, la CAF ont un accueil permanent mais ce n'est pas le cas de tous les services publics.

La ville ne pourrait elle pas bénéficier du plan gouvernemental finançant « 4000 conseillés ».

2) harmoniser progressivement l'offre des maisons de quartier, en attendant cette harmonisation : afficher clairement les spécialités de chacune.

3) face à la dématérialisation croissante des services y compris dans les offres de démocratie locale, **développer** en parallèle l'aide à l'accès au numérique ; en proposant gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

Apprendre l'informatique
Et les bases du numérique

Accéder à vos droits,
Faire des démarches
Administratives en ligne

- En autonomie,
avec du matériel
informatique en libre accès
- Avec l'aide d'un écrivain
public bénévole
- Dans un espace numérique
dédié à chaque organismes

Rechercher un emploi

Utiliser le numérique
Pour la vie quotidienne
Et le lien social

Adresses & contacts



La trop lente évolution du logement social dans Versailles Grand Parc

Le logement social dans l'essor de Versailles

n°14 de janvier 2012 - Logements sociaux: vers un nouveau souffle avec VGP?

n°19 d'avril 2017 - Dossier Précarité : Accueillir, Loger, Insérer - Loger et accompagner les plus démunis : 3 associations contre la précarité.

- La lente progression du logement social à Versailles
n°20 d'avril 2018 - Villes et Solidarité - Inégalités , mixité, Logements sociaux en Ile-de-France et dans Versailles Grand Parc

n°21 d'avril 2019 - Petite radioscopie de VGP: population, logements sociaux, indices de développement.

Se Loger

Il est difficile de se loger en France. Il est encore plus difficile de se loger en Ile-de-France. Il est difficile de trouver un logement social pour les 80 % de français qui sont éligibles soit qu'ils ne veulent pas supporter les loyers nettement plus élevés du secteur privé soit qu'ils ne peuvent se le permettre.

Et pourtant, pour tous, avoir un logement est bien sûr essentiel. L'épanouissement d'une famille repose sur un logement de taille adaptée, ce qui peut entraîner des changements en cours de vie avec à chaque fois une nouvelle épreuve pour trouver le logement adéquat. Et on dit souvent qu'il faut avoir acquis son logement avant de quitter la vie active, afin de pouvoir vivre de sa pension et jouir de sa retraite.

Pour les personnes en situation précaire, il est quasiment impossible d'accéder à un logement dans le privé et difficile dans le secteur social au vu des budgets type sauf à obtenir une caution d'un tiers puis sauf à faire appel à des aides et notamment à l'aide alimentaire. Or

on a vu dans le numéro d'avril 2017 de cette revue que c'est une étape capitale dans le parcours d'insertion. Le tableau joint présente un panorama des logements des français et la plus ou moins facilité d'accéder aux différentes possibilités qui se traduit dans le taux de rotation, c'est à dire de renouvellement des occupants.

Catégorie de résidents	%	Catégories de résidences	%	% des résidences principales	Taux de rotation
Propriétaires	58%	Privé	100%	58%	
locataires	40%	privé	57.5%	23%	25 à 28%
		Social	42.5%	17%	De 10.3% en 2010 à 8.8% en 2019 et 8% en 2020
					MAIS en Ile-de-France : 7 % en 2011 6 % en 2019 et probablement 5 % en 2020,
Logés gratuitement	2%			2%	
Total	100		100%	100%	

source : Le Monde 24.12.2020

Les différents types de logements sociaux

Les logements sociaux se diversifient en 4 catégories selon le type de financement, le loyer mensuel demandé, le public concerné et les plafonds de ressources exigés. Plus le logement est «social»:

- plus il bénéficie d'aide à la construction, ce qui, bien entendu, pèse sur le nombre de réalisations,
- plus les loyers sont bas,
- et plus les plafonds de ressources sont aussi bas, ce qui peut entraîner des problèmes de solvabilité.

Catégorie de logement social	Financement par Prêt locatif	Taux par rapport au Livret A	Subvention Maximale ETAT	TVA à tx réduit et exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie	Loyer max Paris et son agglo	mensuel	en €/m²	public	Plafond de ressources personne seule à Paris
PLAI	Aidé d'Intégration	-0.2 point	20%	oui	5.7 à 6	4.9	6.9	Grande précarité	13 207 €
PLUS	à Usage Social =HLM	+0.6 point	5%	oui	6.3 à 6.8	5.6	5.2	Loyer modéré	24 006 €
PLS	Social	+1.1 point		oui	10.1 à 13.1	8.4 à 8.7	7.8	Ne pouvant prétendre aux HLM mais ne pouvant se loger dans le privé	31 208 €
PLI hors quota SRU	Intermédiaire	+1.4 point			12.5 à 16.8	10.1	8.7	idem	43 211 €

sources Action logement; HLM en chiffres 2018

Plafond de ressources = revenu fiscal de référence de N-2 Selon lieu et composition du ménage

Comment demander un logement social

La demande est enregistrée et renouvelée chaque année en mairie.

Pour ceux qui se débrouillent sur internet, le site officiel internet est demande-logement-social.gouv.fr

Le site permet de comprendre les démarches, de connaître l'offre dans chaque commune et de faire sa demande chaque année. Le tableau joint présente le



revenu annuel maximum pour disposer d'un logement social (catégorie supérieure PLS) selon la composition du ménage demandeur.

Revenus maximum pour obtenir un logement social l'Île-de-France sauf Paris et communes limitrophes		Maximum du total des revenus annuels de 2018 pour une demande de logement en 2020
Nombre de personnes à loger		
1 personne		31 208 €
Couple		46 640 €
Jeune couple somme des âges<55 ans		56 065 €
1 personne + 1 personne à charge		56 065 €
Couple + 1 personne		56 065 €
1 personne + 2 personnes à charge		67 157 €
Couple + 2 personnes		67 157 €
1 personne + 3 personnes à charge		79 500 €
Couple + 3 personnes		79 500 €
1 personne + 4 personnes à charge		89 462
Couple + 4 personnes		89 462
Par personne supplémentaire		+9 968 €

site service public

Pour chaque commune, le site de demande présente l'offre par taille de logements et par bailleur et le nombre de demandes et d'attributions. Le tableau joint présente les résultats pour la Ville de Versailles. Nous avons calculé deux ratios donnant la pression de la demande (demande /parc) et le taux d'attribution annuel rapporté au parc. Ce dernier indicateur permet d'en déduire la durée moyenne d'attente d'un logement social par taille de logement

Offre de logements sur Versailles.

taille due logement	Nombre de logements au 01/01/2019	Nombre de demandes de logement en attente au 31/12/2019	Nombre de logements attribués en 2019	CALCUL Essor % demandes / parc	CALCUL Essor % attributions / parc
T1	712	1021	66	143%	9%
T2	1160	1506	129	130%	11%
T3	2414	1104	171	46%	7%
T4	1362	674	84	49%	6%
T5	360	219	25	61%	7%
T6 à T9	0	0	0		
TOTAL CALCUL Essor	6008	4524	475	75%	8%

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements au 01/01/2019	Nombre de logements attribués en 2019
O.P.H. VERSAILLES HABITAT	3300	202
Les Résidences Yvelines Essonne	705	46
S.A. IMMOBILIERE 3 F	493	108
S.A. LA SABLIERE	445	36
S.A. SOGEMAC HABITAT	370	26
SA HLM INTERPROFESSIONNELLE REGION PARIS - HLM IRP	217	14
DOMNIS	142	13
S.A. DOMAXIS	87	6
1001 VIES HABITAT	71	5
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	53	0
ERIGERE	35	7
S.E.M. CDC Habitat	28	4
SEQENS S.A. D'HLM	16	6
SNL - PROLOGUES	16	0
FRANCE € HABITAT	14	0
Société Foncière DI	11	0
EMMAUS HABITAT	7	0
FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL	5	0
[Radié(e)] S.A. EFIDIS	0	6
S.A. VILOGIA	0	1

* Données issues du répertoire du parc locatif social (article L411-10 du code de la construction et de l'habitation) et du système national d'enregistrement de la demande locative sociale (article L441-2-1 du même code).

Le tableau suivant présente la synthèse de l'offre de logements pour chaque commune de VGP sauf Toussus le Noble et Rennemoulin.

Taille du logement	Bailly	Bois d'Arcy	Bougival	Buc	La Celle St Cloud	Chateaupont	Le Chesnay-Rocquencourt	Fontenay le Fleury	Jouy en Josas	Les Loges en Josas	Noisy le roi	St Cyr l'Ecole	Vélizy-Villacoublay	Versailles	Viroflay	Bièvres	VGP sf Toussus et Rennemoulin
T1	4	71	20	30	201	0	177	57	763	0	18	126	843	712	64	29	3115
T2	33	165	92	81	102	0	447	273	67	10	73	384	251	1160	201	73	3412
T3	65	287	272	128	369	8	670	389	114	15	62	1116	401	2414	301	106	6717
T4	23	224	187	85	363	2	402	335	72	19	78	804	243	1362	160	52	4411
T5	3	74	28	10	103	0	69	169	16	0	31	109	83	360	33	13	1101
offre totale	128	821	599	334	1138	10	1765	1223	1032	44	262	2539	1821	6008	759	273	18756
attribués/offre	10,2%	6,2%	16,2%	20,1%	14,1%	60,0%	8,6%	11,4%	1,1%	43,2%	9,9%	9,2%	4,3%	7,9%	10,5%	8,8%	
attente/offre	59,4%	70,6%	41,7%	56,9%	75,9%	130,0%	56,4%	34,6%	12,0%	102,3%	50,4%	28,3%	80,8%	75,3%	65,5%	53,1%	
années d'attente	9,8	16,1	6,2	5,0	7,1	1,7	11,7	8,7	93,8	2,3	10,1	10,9	23,1	12,6	9,5	11,4	

Un écart pouvant aller jusqu'à 30% sur le nombre de logements sociaux selon les sources officielles.

On note un écart important entre les nombres de logements indiqués sur le site de demande et ceux des bilans officiels authentifiés par les Préfectures pour le suivi de la loi SRU.

Cet écart peut atteindre 30% comme le montre le tableau joint! Aucune explication ne nous a été donnée ni par la ville de Versailles, ni par la Préfecture des Yvelines, ni par le Ministère du Logement.

Nb authentifié logements sociaux	communes SRU + de 25% (vert) et - de 15% (rouge)	Nb logements offerts sur les site officiel de demande 1/ 1/2019	ECART % offre aux demandes / parc authentifié
129	BAILLY	128	99,2%
1 032	BOIS D'ARCY	821	79,6%
651	BOUGIVAL	599	92,0%
471	BUC	334	70,9%
1 240	LA CELLE-SAINT-CLOUD	1138	91,8%
2 280	LE CHESNAY-ROQUENOURT	1765	77,4%
1 572	FONTENAY-LE-FLEURY	1223	77,8%
1 133	JOUY-EN-JOSAS	1032	91,1%
372	NOISY LE ROI	262	70,4%
2 963	SAINTE-CYR-L'ÉCOLE	2539	85,7%
2 266	VELIZY-VILLACOUBLAY	1821	80,4%
7 406	VERSAILLES	6008	81,1%
1 213	VIROFLAY	759	62,6%
283	BIEVRES	273	96,5%
21 199	TOTAL	18702	88,2%

L'attribution des logements sociaux selon la répartition du parc de logements sociaux en contingents (source: Versailles.fr)

L'Etat, les Collectivités et Action logement, bénéficient d'un certain contingent de logements qui leur sont « réservés », dont le nombre est fonction

- **Action Logement** : 40 % des logements construits.
- **Etat** : 30 % (contingent préfectoral): 5 % maximum pour les fonctionnaires, et 25 % pour les personnes prioritaires, notamment les personnes handicapées, mal logées ou défavorisées, notamment Droit au logement opposable DALO.
- **Communes** : 20 %
- **Organismes HLM, Conseils départementaux, Conseil Régional d'Ile de France et Caisses d'Allocations Familiales**: 10 % restant.

Concrètement, l'Etat, les Collectivités ou Action logement ont, dès lors, la possibilité de proposer au propriétaire-bailleur un candidat pour les logements dont ils sont réservataires.

L'insuffisance de logements et notamment de logements sociaux et la loi SRU

En France et particulièrement en Ile-de-France, le nombre de logements sociaux est insuffisant. Le rôle central du parc HLM de, notamment, loger les « travailleurs-clés » essentiels au fonctionnement de la ville n'est plus assuré. Infirmiers et infirmières, personnels de l'enseignement, du bâtiment, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, du nettoyage, des transports...: ils ne trouvent à se loger à prix raisonnable, compte tenu de leur salaire, qu'à plusieurs heures de transport de leur lieu de travail.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000 a fixé un objectif de 20% de logements sociaux à l'horizon 2020. Depuis l'objectif a été porté à 25% en 2025 par la loi Duflot de 2013.

La loi relative au Grand Paris de 2010 fixe l'objectif de 70 000 logements par an pendant 25 ans . Pour se conformer à l'obligation légale de construction de 25 % de logements sociaux, cet objectif implique la construction de 17 500 logements sociaux par an pendant 25 ans. Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) publié le 19 Décembre 2017 par arrêté préfectoral, à la suite de son adoption définitive par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) s'inscrit dans le respect des orientations du Schéma Directeur de la Région Île-de-France et décline les objectifs franciliens de construction de 70 000 logements par an.



Deux mondes...



LOI SRU 20 ANS D'ÉVOLUTION

	OBJECTIFS À ATTEINDRE	COMMUNES CONCERNÉES	LOGEMENTS DÉCOMPTÉS	SANCTIONS
Loi SRU du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains	Obligation de disposer de 20 % de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2020	Communes de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), situées dans une agglomération > 50 000 hab. dont au moins une commune > 15 000 hab. Exemptions : communes en déclin démographique ou dont plus de la moitié du territoire est soumis à inconstructibilité (PEB...)	<ul style="list-style-type: none"> Logements des organismes HLM (hors offre non conventionnée construite après 1977); Autres logements conventionnés sous conditions de ressources; Logements des SEM entre-mer, compagnies minières et chimiques; Logements Foyers (personnes âgées, handicapées, jeunes actifs, migrants); Résidences sociales, logements foyers et places des CHRS. 	Prélèvement sur les ressources fiscales en fonction du nombre de logements sociaux manquants (plafonné à 5 % des dépenses réelles de fonctionnement) et du potentiel fiscal/habitant (PFH) dans les communes les plus aisées.
Loi ENL du 13/07/2006 Engagement national pour le Logement		Intervention de l'Abbé Pierre à l'Assemblée Nationale pour la défense de l'article 55 En réaction à de nombreux amendements pour en élargir le périmètre géographique et la nature des logements décomptés	<ul style="list-style-type: none"> Logements conventionnés Anah; Logements déconventionnés (pendant 5 ans); Logements ICADÉ (pendant 5 ans); Logements HLM vendus à leurs occupants (5 ans). 	
Loi DALO du 05/03/2007 Droit au logement		Bargissement aux EPCI de plus de 50 000 habitants		
Loi Duflot du 18/01/2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social	Objectif porté à 25% et fixé à l'horizon 2025, maintenu à 20% pour certaines communes Introduction d'objectifs qualitatifs : Plafonds de 30 % de PLS/ Plancher de 30 % de PLAI + 57 communes franciliennes soumises.	Objectif de 20 % : <ul style="list-style-type: none"> communes détendues ne justifiant pas un effort de production (selon la pression de la demande sociale, la vacance et % de bénéficiaires d'Aides au Logement avec un taux d'effort > 30 %) Communes isolées > 15 000 hab. justifiant un effort (croissance démographique + 5 %) 		Passage de 5 à 7,5 % du plafond de dépenses réelles dans les communes aisées (PFH > 150 % du PFH médian des communes soumises). Communes carentées : Majoration possible du prélèvement (x 5); Obligation de 30 % min de PLUS/PLAI dans toute opération de plus de 12 logements ou 800 m² SU.
Loi Alur du 24/03/2014 Loi Accès au Logement et Urbanisme Renouvé				Possible reprise des permis de construire par les préfets
Loi LEC du 27/01/2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté				Possible transfert des droits de réservation aux Préfets en cas de carence Haussse des sanctions financières dans les communes aisées
Loi ELAN du 23/11/2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique	Communes soumises SRU depuis 2015 autorisées à avoir 3 x 5 périodes triennales pour atteindre l'objectif.	Liste de communes soumises au seuil de 20 % définies sur le seul critère du niveau de tension de la demande locative Nouveau dispositif d'exemption : <ul style="list-style-type: none"> Communes hors agglomération > 30 000 hab. non reliées aux bassins d'emploi; Communes dans agglomérations > 30 000 hab. non tendues en matière de demande sociale (exemption communes avec de fortes servitudes inchangées). 	<ul style="list-style-type: none"> Terrains familiaux locatifs aménagés au profit des gens du voyage; Logements privés en intermédiation locative. 	
		En dehors de l'agglomération parisienne, le seuil de 3 500 habitants s'applique dorénavant en Ile-de-France. 37 communes franciliennes cessent d'être soumises à rattrapage. ► Nouvelle expérimentation possible de mutualisation intercommunale des obligations SRU pour les communes volontaires ayant atteint le seuil de 20 % (à partir de 2020) (contrat intercommunal de mixité sociale).	<ul style="list-style-type: none"> Logements sociaux vendus à leurs occupants pendant 10 ans (au lieu de 5); Logements PSLA pendant 5 ans après la levée d'option d'achat; Logements en bail réel solidaire (BRS). 	

© L'INSTITUT PARIS RÉGION 2020
Source : L'Institut Paris Région



La trop lente croissance des logements sociaux dans VGP

Le tableau joint présente l'évolution des logements sociaux dans les communes de Versailles Grand Parc concernées par la loi SRU.

Communes de VGP des Yvelines soumises à SRU	Au 1 ^{er} janvier 2015			Au 1 ^{er} janvier 2016			Au 1 ^{er} janvier 2017			Au 1 ^{er} janvier 2018			Au 1 ^{er} janvier 2019			2019-2015 en points	2019-2016 en points
	Nb authentifiés logements sociaux	Nb authentifiées résidences principales	Taux authentifiés de logements sociaux	Nb authentifiés logements sociaux	Nb authentifiées résidences principales	Taux authentifiés de logements sociaux	Nb authentifiés logements sociaux	Nb authentifiées résidences principales	Taux authentifiés de logements sociaux	Nb authentifiés logements sociaux	Nb authentifiées résidences principales	Taux authentifiés de logements sociaux	Nb authentifiés logements sociaux	Nb authentifiées résidences principales	Taux authentifiés de logements sociaux		
BAILLY	101	1 523	6,63 %	102	1 540	6,62 %	102	1 530	6,67 %	102	1 532	6,66 %	129	1 610	8,01 %	1,38%	1,39%
BOIS D'ARCY	903	5 655	15,97 %	1 021	5 804	17,59 %	1 021	5 928	17,22 %	1 032	6 094	16,93 %	1 032	6 160	16,75 %	0,79%	-0,84%
BOUGIVAL	593	3 791	15,64 %	593	3 749	15,82 %	594	3 732	15,92 %	627	3 779	16,59 %	651	3 807	17,10 %	1,46%	1,28%
BUC	439	2 449	17,93 %	448	2 484	18,04 %	448	2 501	17,91 %	471	2 534	18,59 %	471	2 623	17,96 %	0,03%	-0,08%
LA CELLE-SAINT-CLOUD	1 004	8 478	11,84 %	1 004	8 458	11,87 %	1 179	8 444	13,96 %	1 227	8 488	14,46 %	1 240	8 475	14,63 %	2,79%	2,76%
LE CHESNAY puis LE CHESNAY-ROQUENOURT (2019)	1 994	13 232	15,07 %	1 994	13 193	15,11 %	2 044	13 286	15,38 %	2 044	12 983	15,74 %	2 280	14 901	15,30 %	0,23%	0,19%
FONTENAY-LE-FLEURY	1 506	5 910	25,48 %	1 560	6 034	25,85 %	1 570	6 132	25,60 %	1 570	6 166	25,45 %	1 572	6 197	25,37 %	-0,12%	-0,49%
JOUY-EN-JOSAS	343	3 815	8,99 %	363	3 850	9,43 %	467	3 721	12,55 %	789	3 682	21,43 %	1 133	4 056	27,93 %	18,94%	18,51%
NOISY LE ROI	291	3 057	9,52 %	324	3 055	10,61 %	324	3 076	10,53 %	324	3 095	10,47 %	372	3 163	11,76 %	2,24%	1,16%
ROCQUENCOURT	112	1 544	7,25 %	112	1 517	7,38 %	153	1 635	9,36 %	238	1 687	14,11 %	fusionnée avec Le Chesnay				
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	2 808	7 488	37,50 %	2 809	7 483	37,54 %	2 817	7 565	37,24 %	2 833	7 719	36,70 %	2 963	8 093	36,61 %	-0,89%	-0,93%
VELIZY-VILLACOUBLAY	1 722	9 675	17,80 %	1 941	9 892	19,62 %	1 992	9 980	19,96 %	1 992	10 131	19,66 %	2 266	10 297	22,01 %	4,21%	2,38%
VERSAILLES	6 972	37 505	18,59 %	7 058	37 704	18,72 %	7 182	37 704	19,05 %	7 395	37 859	19,53 %	7 406	38 279	19,35 %	0,76%	0,63%
VIROFLAY	938	6 749	13,90 %	991	6 826	14,52 %	1 125	6 904	16,29 %	1 212	6 944	17,45 %	1 213	7 079	17,14 %	3,24%	2,62%
BIEVRES	231	1856	12,45 %	231	1827	12,64 %	231	1850	12,49 %	230	188	12,18 %	283	1941	14,58 %	2,13%	1,94%
TOTAL VGP soumis à SRU	19 957	112 727	17,70 %	20 551	113 416	18,12 %	21 249	113 988	18,64 %	22 086	112 881	19,57 %	23 011	116 681	19,72 %	2,02%	1,60%

Seulement 3 communes atteignent les 25% de logements sociaux: St-Cyr l'Ecole, Fontenay-le Fleury depuis longtemps et depuis peu Jouy-en-Josas. Globalement Versailles Grand Parc est proche des 20% comme la ville de Versailles. Les progrès les plus importants (en points du taux SRU) sont réalisés par Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Viroflay, La Celle St-Cloud et Noisy-le-Roi.

De la difficulté d'obtenir des informations légalement disponibles de l'administration.

Un refus nous a été opposé par la Préfecture des Yvelines lorsque nous avons demandé en février 2020 les données portant sur les logements sociaux des communes de VGP entre 2015 et 2019 et ce au bout d'un échange de 8 mails tournant au vinaigre. On nous a opposé que c'était avant les élections municipales, que c'était un sujet sensible et qu'il y avait une instruction du Ministère de l'Intérieur. Comme si le logement social ne pouvait pas être un sujet de campagne électoral !

...alors que la préfecture de l'Essonne donnait les renseignements portant sur Bièvres en 2 jours. Et pas de réponse à notre demande à la CADA par temps de covid.

Il a fallu attendre septembre pour obtenir les chiffres après une nouvelle demande.

Encore beaucoup de travail pour appliquer la Loi d'accès aux documents administratif (n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal). Au nom d'un vrai open data qui ne se limite pas à des banalités.

En ce qui concerne Versailles, Essor de Versailles tient à jour un historique depuis 2001: si le nombre de logements sociaux ne baisse jamais, le taux SRU peut baisser quand le parc privé augmente plus rapidement. Par contre, on peut noter quelques baisses du parc total de résidences principales qui conduisent à des accroissements «mécaniques» du taux SRU.

La ville se rapproche du premier objectif de 20% mais aura beaucoup de mal à atteindre l'objectif actuel de 25%. Si le parc privé restait constant au-delà de 2019, il faudrait atteindre 10281 logements sociaux (un tiers du parc privé et un quart du parc total) et donc construire 2875 logements sociaux soit plus du double des logements construits en 19 ans (1403) et que durant les 9 dernières années, on en a construit 832 soit 92 en moyenne par an. A ce dernier rythme, il faudrait donc 31 années pour atteindre l'objectif de 25%, ce qui nous conduirait en 2050 !

année	Résidences principales	Logements sociaux	logements privés	variation annuelle de logements privés	Variation annuelle de logements sociaux	% SRU
2001	37675	6003	31672			15,93%
2002	37679	6023	31656	-16	20	15,99%
2003	37824	6050	31774	118	27	16,00%
2004	37937	6121	31816	42	71	16,13%
2005	37680	6172	31508	-308	51	16,38%
2006	37326	6253	31073	-435	81	16,75%
2007	37053	6286	30767	-306	33	16,96%
2008	36837	6366	30471	-296	80	17,28%
2009	37087	6436	30651	180	70	17,35%
2010	37333	6470	30863	212	34	17,33%
2011	37317	6574	30743	-120	104	17,62%
2012	37528	6609	30919	176	35	17,61%
2013	37664	6689	30975	56	80	17,76%
2014	37489	6827	30662	-313	138	18,21%
2015	37505	6972	30533	-129	145	18,59%
2016	37 704	7058	30646	113	86	18,72%
2017	37 704	7182	30522	-124	124	19,05%
2018	37 859	7395	30464	-58	213	19,53%
2019	38 249	7406	30843	379	11	19,36%
				Variation totale		
2019/2001				-829	+ 1403	
N= 2050?	41124	10281	30843	0	+ 2875	25%

L'application de la loi SRU

Un bilan des progrès réalisés est examiné tous les trois ans (plans triennaux) sur la base des résultats authentifiés par la Préfecture qui portent sur:

- l'objectif quantitatif du taux de logements sociaux
- des objectifs «qualitatifs» portant sur le pourcentage de logements très sociaux (PLAI pour au moins 30%) et de logements sociaux PLS (pas plus de 30 ou 20%).

La Préfecture peut imposer un prélèvement, éventuellement majoré (multiplication par un facteur entre 1 et 5).

« Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales multiplié par la différence entre 25 % ou 20 % des résidences principales, selon que les communes relèvent des I ou II de l'article L. 302-5, et le nombre de logements sociaux existant dans la commune l'année précédente, comme il est dit à l'article L. 302-5, sans pouvoir excéder 5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constatées dans le compte administratif afférent au pénultième exercice. Le prélèvement est diminué du montant des dépenses exposées par la commune, notamment les subventions pour surcharges foncières pénalités ».

Par ailleurs, dans le même arrêté préfectoral dit de carence, le Préfet peut reprendre la maîtrise des permis de construire, les droits de réservations et les droits de préemption.

Bilans 2014/2016 et arrêtés préfectoraux de carence de fin 2017 (4 décembre dans les Yvelines)

Le tableau présente les 19 communes des Yvelines «carentées» dont 6 de Versailles Grand Parc (parmi les 262 communes des Yvelines)

Communes des Yvelines Déclarées en carence	Majoration du prélèvement de carence	Logements sociaux réalisés	% du plan 2014/2016 réalisé	Plan 2014/2016	Logements réalisés en PLAI	% des PLAI du plan	Plan des PLAI Au moins	Logements réalisés en PLS	% des PLS du plan	Plan des PLS Pas plus de
BAILLY	non	27	35%	78	10	42 %	24	7	43.75	16
CHAMBOURCY	+400%	AUCUN	0	32	0	0	10	0	0	10
CHATOU	Non	202	56 %	358	46	85 %	54	80	111 %	72
LE CHESNAY	+200%	173	42 %	411	45	36 %	124	80	64 %	124
CHEVREUSE	+100%	55	63 %	87	26	96 %	27	9	50 %	18
LES CLAYES SOUS BOIS	Non	1	9 %	11	1	2 %	4	0	0	4
FLINS SUR SEINE	Non	26	67 %	39	0	0	12	23	288 %	8
FOURQUEUX	+100%	10	18 %	56	4	24 %	17	2	17 %	12
JOUARS-PONTCHARTRAIN	non	30	31 %	98	10	200 %	5	5	17 %	30
MAISONS LAFFITTE	+100%	136	37 %	372	40	36 %	112	31	28 %	112
MARLY LE ROI	+300%	41	17 %	237	14	%	72	10	14 %	72
MONTESSEN	non	155	109 %	142	24	83	29	89	402 %	22
NEAUPHLE LE CHATEAU	+200%	20	29 %	68	0	0	4	0	0	6
LE PECQ	non	27	35 %	77	13	54 %	24	0	0	24
ROCQUENCOURT	non		60 %	68	8	38 %	21	29	207 %	14
SAINT REMY LES CHEVREUSE	+300%	22	42 %	52	0	0	16	22	138 %	16
VERSAILLES	+100%		71 %	681	167	81 %	205	198	97 %	205
JOUY EN JOSAS	non	1026	641 %	160	0	0	48	146	456 %	32
LA CELLE SAINT CLOUD	non	284	90 %	290		53 %	87	24	28 %	87
Jaune = VGP			+ de 90 %			+ de 80 %			+ de 100%	

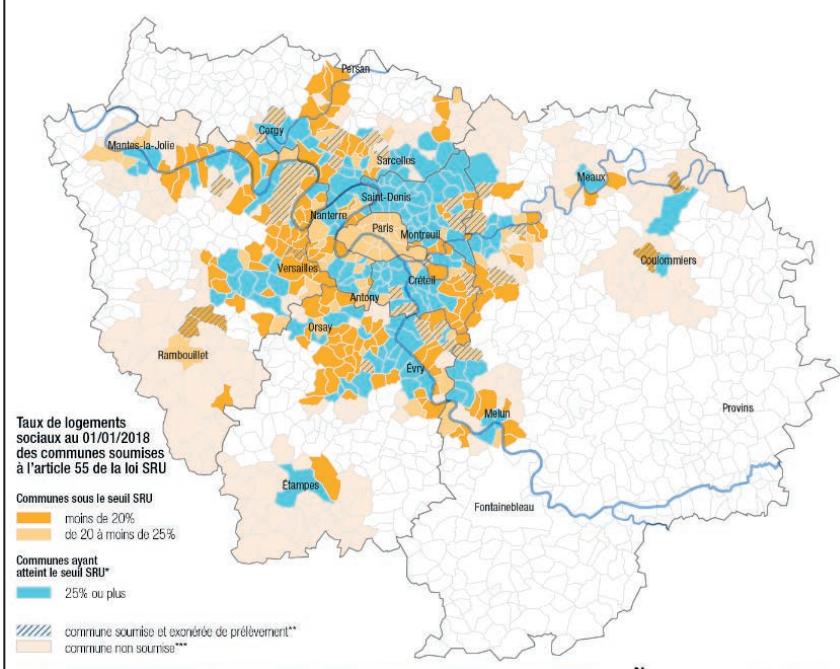
Il est plus facile de réaliser des logements en PLS (Prêt Locatif Social) de catégorie supérieure pour des ménages à revenus supérieurs) que des logements en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) accessibles aux ménages à plus faibles revenus. On le voit dans le tableau par le nombre de communes dépassant les objectifs de modération des PLS. En ce qui concerne les PLAI, seule la commune de Jouy-en-Josas se distingue par un fort dépassement des constructions.

Le Bilan 2014/2016 se distingue des bilans précédents par le nombre des prélèvements pour carence qui ont été majorés par la Préfecture et surtout par l'importance des pénalités de 100 à 400% (le maximum légal est de 500%). Parmi elles, Le Chesnay avec une majoration de 200% et Versailles (+100%)

La carte jointe présente le taux de logements sociaux pour les communes franciliennes fin 2017

Mise en œuvre de la loi SRU en Île-de-France

au 1er janvier 2018



Le tableau place les communes carentées des Yvelines dans l'ensemble des communes carentées en Ile-De-France.

Découpage au 1.1.2020	Île-de-France	77	78	91	92	93	94	95
Communes IDF et par département	1271	507	262	195	36	40	47	184
% de communes carentées	5%	1%	7%	7%	22%	5%	17%	5%
communes carentées	67	7	19	13	8	2	8	10
majorations	Nombrer par majoration							
0	22 soit 1 sur 3	3	10	6			1	2
10 à 60 %	5			1 à 50	3		1 à 25	
100 %	14	1	4	5	1	1	1	1
150/170 %	5				2 à 150		1 à 150	
200 %	11	2	2			1	3	3
300 %	9	1	2	1			1	4
400 %	1		1					

Bilans 2017/2019 et arrêtés de carence du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2020

Seize communes ont été déclarées en carence fin 2020 dont 8 déjà « carencées » fin 2017. Toutes ont vu leurs pénalités majorée (de 10 à 250%). Parmi elles 3 communes de VGP: Le Chesnay-Rocquencourt (majoration de 220%), Versailles (+ 160%) et Noisy-le Roi (+90%). Pour Versailles, un premier calcul aboutit à une pénalité de l'ordre de 1.85 Million d'euros, dont se déduirait les sommes investis dans le logement social pour lequel la ville a décidé de budgérer 0.6 million d'euros par an.

Le tableau détaille les pénalités, les objectifs et les réalisations et les attendus du préfet pour justifier les arrêtés après avoir entendu les arguments des communes.

L'analyse des arrêtés préfectoraux de carence de 2020 permet de présenter les principaux arguments des communes dans leur défense :

- foncier rare et cher

- recours contre certaines opérations de constructions de logements sociaux
- construction chère (PSMV à Versailles, proximité de monuments)
- perte de majorité du maire dans le conseil municipal en cours de mandat
- crise du Covid
- contraintes environnementales et topographiques
- disparité de l'équipement public
- difficultés d'accès et de circulation
- prise en compte de certains logements (militaires...)

Le préfet rappelle que l'établissement d'un Plan Local de l'Habitat intercommunal PLH i est obligatoire pour toutes les intercommunalités. Il précise les principaux dispositifs qui peuvent aider les communes dans la réalisation de logements sociaux

- Les PLHi obligatoires (mais absent dans VGP)
- protocole «prévention carence » du conseil départemental
- convention avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (secteur de maîtrise, veille foncière)

16 Communes des Yvelines déclarées en carence fin 2020 dont 8 déjà en carence fin 2017 (en orange)	Majoration du prélèvement de carence	Logements sociaux réalisés	% réalisation du plan 2017/2019	Objectif du Plan 2017/2019	% réalisé de PLA avec objectif minimum 30%	% réalisé de PLS	Objectif de % PLS maximum	PLU Insuffisant pour les logements sociaux	Observations sur la construction de logements sociaux
Chatou	180	123	30%	410	31%	14%	30%	X	Pas de PLHI - Rythme le plus bas depuis 12 ans
Chevreuse	240	16	15%	106	31%	0	30	X	Pas de réponse argumentée
Flins sur Seine	100	7	10%	68	0%	86	20		Pas de réponse de la commune PLUI récent
Le Chesnay Rocquencourt	220	112	22%	518	68%	32	20	Manque PLU unique	Pas de PLHI - Outils des PLU pas assez mobilisés
L'Etang le Ville	250	44	35%	125	18%	57	20		Tx SRU bas: 2.2% en 2001 et 5.19% en 2019
Maisons laffitte	100			451	30	11	30	X	Dépenses régulières - Pas de PLHI
Mareil Marly	220	3	4	82	0	23	30		PLU favorable - dépenses régulières pas de PLHI
Marly le Roi	70	220	76	291	34	23	30		Dépenses régulières - Pas de PLHI
Neauphle le Chateau	200	18	21	85	33	0	20	X	Dépenses régulières - Pas de PLHI
Noisy le Roi	90	112	78	144	27	42	30		Outils favorables du PLU pas assez mobilisés Pas de PLHI
St Arnoult en Yvelines	20	50	30	164	3	0	20		Dépenses réalisées
Triel sur Seine	10	158	68	233	33	20	20		PLUI favorable - projet d'aire des gens du voyage
Vaux sur Seine	50	61	66	93	30	11	20	X PLUI insuffisant	
Versailles	160	343	44	781	41	27	30	X pas plus de 25% imposé dans les opérations	Dépenses régulières - Pas de PLHI
Le Vésinet	10	320	96	335	14	38	30		Dépenses régulières - PLU favorable Pas de PLHI
Villennes sur Seine	130	68	55	119	60	18	20		PLUI très intéressant mais ville défavorable

source : arrêtés préfectoraux AP_CARENCE 1719_nom de chaque commune du 28 décembre 2020

Conclusion

Un effort important reste à faire dans Versailles Grand Parc

Trois communes de VGP seulement atteignent les 25% de logements sociaux prescrits par la loi. Parmi les 15 autres, 5 ont été déclarées « carencées » fin 2017 et 3 fin 2020 mais avec des pénalités de plus en plus fortes, à supporter par 44% de la population de VGP. Certains des arguments des villes pourraient être mieux pris en compte. Par exemple pour Versailles, à défaut de reconnaître que les logements militaires sont des logements sociaux (ce qui serait contraire à la spécialisation de leurs résidents), ils pourraient ne pas être pris en compte dans les résidences principales figurant au dénominateur du calcul du taux SRU. Ce taux s'en trouverait augmenté de plus de 1 point et dépasserait alors 20%. Ce point est important car l'Armée a des projets de constructions de nouveaux logements militaires sur Versailles qui risquent de détériorer la situation de la ville.

Globalement, VGP devrait se mettre en ordre de bataille dans le cadre d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) dynamique destiné à créer l'émulation nécessaire au rattrapage des retards et sa prise en compte par l'Etat. Des outils incitatifs existent au niveau régional et au niveau départemental : ne pourrait-on pas envisager des outils communautaires ?

La population de Versailles Grand Parc a augmenté très lentement en 10 ans avec des dynamiques contrastées selon les communes

Globalement, la population de VGP a augmenté de 2.8% entre 2011 et 2021 et de 2.5% entre 2016 et 2021 : elle passe de 265 000 habitants en 2011 à 266 000 en 2016 et 273 000 en 2021, donc avec un effet d'accélération lors des cinq dernières années.

Certaines villes sont en progression sensible: Tous-sus-le-Noble (+34.6%), Vélizy-Villacoublay (+12.9% en dix ans), Bois d'Arcy (11.4%), St-Cyr l'Ecole (+8.3%), Les Loges-en-Josas (+7.7%), Buc (+6.8%), Le Chesnay-Rocquencourt (+6.5%).

Trois villes régressent sur la période: Bailly (-9.4%),

Noisy le Roi (-4.8%) et à moindre titre La Celle St-Cloud (-0.2% mais -2.3% sur les cinq dernières années)

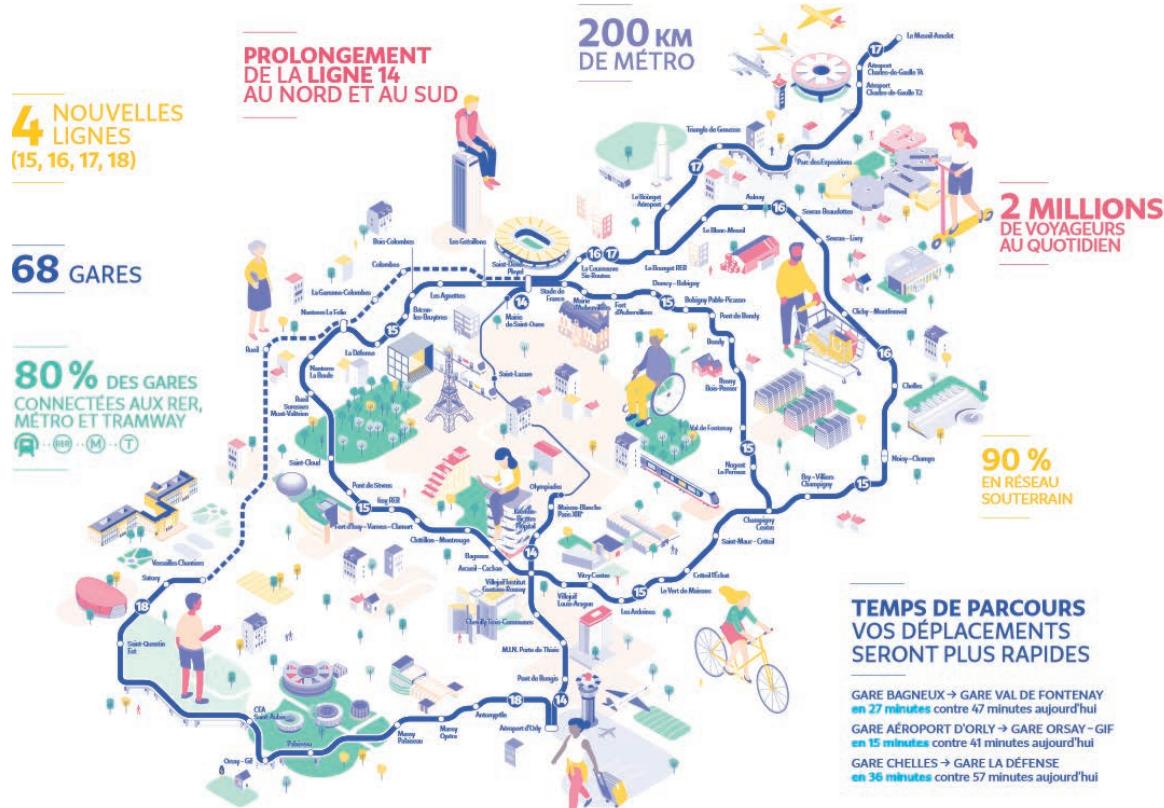
La population de Versailles décline légèrement ; celle de Bièvres baisse sur les 10 ans mais ré-augmente ces cinq dernières années.

Le classement des villes n'est pas bouleversé mais Vélizy-Villacoublay a dépassé La Celle St-Cloud et Jouy-en-Josas a dépassé Noisy le Roi. Les nombres de représentants dans le conseil communautaire de Versailles Grand Parc restent cohérents avec les poids des populations et les règles en vigueur.

Nom de la commune	Population municipale			Population comptée à			Population municipale			Population comptée à			Population municipale			Population comptée à			Population totale		rapport 2021/2011	rapport 2021/2016
	2011	part 2011	totale 2011	2016	part 2016	totale 2016	2019	part 2019	totale 2019	2021	part 2021	totale 2021	2021	part 2021	totale 2021	population	totale	population	totale			
Bailly	3975	166	4141	3886	162	4048	3826	149	3975	3615	136	3751	90,6%	92,7%								
Bois-d'Arcy	13612	183	13795	14008	182	14190	14703	142	14845	15220	146	15366	111,4%	108,3%								
Bougival	8430	112	8542	8729	142	8871	8749	145	8894	8795	143	8938	104,6%	100,8%								
Buc	5446	176	5622	5606	186	5792	5781	162	5943	5858	146	6004	106,8%	103,7%								
La Celle-Saint-Cloud	20870	419	21289	21264	478	21742	20973	434	21407	20830	407	21237	99,8%	97,7%								
Châteaufort	1401	52	1453	1388	61	1449	1380	46	1426	1408	39	1447	99,6%	99,9%								
Le Chesnay-Rocquencourt	29309	688	29997	28640	648	29288	28001	557	28558	31306	641	31947	106,5%	109,1%								
Fontenay-le-Fleury	12792	131	12923	13086	151	13237	13437	133	13570	13494	143	13637	105,5%	103,0%								
Jouy-en-Josas	8107	131	8238	8291	184	8475	8257	167	8424	8124	168	8292	100,7%	97,8%								
Les Loges-en-Josas	1493	47	1540	1527	54	1581	1567	58	1625	1596	63	1659	107,7%	104,9%								
Noisy-le-Roi	7964	298	8262	7684	289	7953	7581	264	7845	7577	285	7862	95,2%	98,9%								
Rennemoulin	131	6	137	113	0	113	112	0	112	109	4	113	82,5%	100,0%								
Saint-Cyr-l'École	17590	563	18153	18089	643	18732	18084	629	18713	19011	643	19654	108,3%	104,9%								
Toussus-le-Noble	872	25	897	1151	34	1185	1185	34	1219	1168	39	1207	134,6%	101,9%								
Vélizy-Villacoublay	19978	247	20225	20997	237	21234	21517	218	21735	22649	187	22836	112,9%	107,5%								
Versailles	86686	1955	88641	85272	2162	87434	85346	1969	87315	85205	2048	87253	98,4%	99,8%								
Viroflay	16076	266	16342	15734	326	16060	16034	287	16321	16406	341	16747	102,5%	104,3%								
Bièvres	4979	119	5098	4483	100	4583	4628	116	4744	4662	109	4771	93,6%	104,1%								
Versailles Grand Parc	259711	5584	265295	259948	6019	265967	261161	5510	266671	267033	5688	272721	102,8%	102,5%								

source INSEE Populations légales au 1^{er} janvier 2011, 2016, 2019 et 2021 issues des recensements 2008, 2013, 2016 et 2018

Encore du retard pour le métro du Grand Paris et sa ligne 18 ?



Essor de Versailles avait publié le dernier calendrier officiel connu du 22 février 2018 dans sa revue n°20 d'avril 2018. Ce calendrier marquait un retard du Métro du Grand Paris par rapport au calendrier précédent repris dans le dossier des JO de 2024. Il actait un retard de 3 années et demie pour la première partie Orly - St-Aubin CEA de la Ligne 18 et laissait augurer un retard pour la seconde partie de la Ligne 18 jusqu'à Versailles reportée à un simple horizon 2030.

Le métro prend encore du retard selon la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du projet, consultée en septembre dernier par l'Association (tableau joint) :

- sur la ligne 15 sud, la section pont-de-Sèvres Noisy Champs est repoussée de 2024 à 2025.
- sur la ligne 16, la section Blanc Mesnil à Clichy Montfermeil est repoussée de 2024 à 2025.
- sur la ligne 17, la section Le Bourget RER à Le Bourget Aéroport ne sera mise en service que seulement «selon sa faisabilité technique».

Derrière ces mots, on doit comprendre que le projet, comme tous les projets d'une telle envergure, est toujours présenté à la décision avec un calendrier optimiste, puis révisé progressivement sans des à-coups trop importants pouvant remettre en cause les sections les moins rentables dans une enveloppe financière donnée. Ceci traduit les retards dus aux problèmes techniques rencontrés et la dérive des coûts au fur et à mesure de la passation des marchés et de l'application des clauses de ces contrats, notamment avec la conjoncture ou les contestations locales. En général les retards ne se rattrapent pas car les plannings sont compliqués et les ressources en hommes, en matériel et en finances difficiles à reporter dans le temps et dans l'espace.

En conclusion, le retard des dernières sections du grand projet se traduira probablement dans le retard de

livraison de la ligne 18 qui est parmi les moins rentables. Un des effets des remises en cause locales s'est récemment traduit par l'abandon du parcours en viaduc sur une partie du plateau de Saclay entre St-Aubin-CEA et St-Quentin Est. A moins que le dossier des JO ne change la donne? Mais les JO concernent de nombreuses autres sections en Ile-de-France !

Section	Ligne	Calendrier 22 février 2018	Calendrier donné le 28 septembre 2020
St-Lazare	Mairie de St-Ouen	14 nord	2020/21
Mairie de St Ouen	St Denis Pleyel	14 nord	2024
Mairie des Lilas	Rosny Bois Perrier	11 section 1	2020/21
Pont-de-Sèvres	Noisy Champs	15 sud	2024
Olympiades	Aéroport d'Orly	14 sud	2024
St Denis Pleyel	Le Bourget RER	16/17	2024
Le Bourget RER	Clichy Montfermeil	16	2024
Saint-Denis Pleyel	Le Blanc Mesnil	16	2024
Blanc Mesnil à Clichy	Montfermeil	16	2024
Clichy Montfermeil	Noisy Champs	16	2030
Le Bourget RER	Le Bourget Aéroport	17	2024
Le Bourget Aéroport	Triangle de Gonesse	17	2027
Triangle de Gonesse	Aéroport CDG	17	2030
Aéroport d'Orly	St-Aubin CEA	18 est	2027
Massy - Palaiseau	CEA Saint-Aubin	18 est	2026
St-Aubin CEA	Aéroport d'Orly	18 est	2027
Rosny Bois Perrier	Noisy Champs	11 section 2	?
Pont-de-Sèvres	Nanterre	15 ouest	2030
St-Denis Pleyel	Rosny Bois Perrier	15 est	2030
Nanterre	St-Denis Pleyel	15 nord	2030
Rosny Bois Perrier	Champigny Centre	15	2030
Aéroport CDG	Le Mesnil Amelot	17	2030
St-Aubin CEA	Versailles Chantiers	18 ouest	2030

21 ans d'accidentologie à Versailles 2000 - 2021 : une base de données de 3119 accidents

La baisse des accidents continue en 2019 et bien sûr en 2020 où le trafic a été restreint durant les périodes de confinement et de couvre-feu. Mais la vigilance reste toujours de mise car le nombre de blessés graves se maintient autour de 24 et on doit déplorer 2 morts en 2020.

Année	Accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
2013	145	81	22	1
2014	163	106	27	2
2015	140	72	18	2
2016	153	126	38	1
2017	151	99	40	1
2018	144	42	24	1
2019	133	93	23	0
2020	95	41	24	2
Par an	149	115	23	1.5
Total 21 ans	3119	2412	476	32

Sur longue période, les trois voies concentrant le plus d'accidents restent la longue avenue de Paris, la rue Foch (notamment devant la gare Rive Droite) et la rue des Chantiers.

Voie 1 accident à un croisement compte pour moitié sur chaque voie	Accidents Rappel 2016 sur 153	Accidents Rappel 2017 sur 151	Accidents 2018 Sur 144	Accidents 2019 Sur 133	Accidents 2020 Sur 95
Rue Foch	4	13	7.5	7.5	1
Avenue de Paris	17	12.5	9	18	8.5
Rue des Chantiers	4	9	6	10	3
Total 3 voies	25/153 soit 16%	33.5/151 soit 22%	22.5/144 soit 16%	35.5/133 Soit 27%	12.5/95 Soit 13%

En 2019, s'ajoutent : la RD 10 et son prolongement par l'avenue Leclerc (10 accidents), les rues Joffre (5 accidents) et de l'Orangerie et de la Ceinture (4 accidents)

En 2020 s'ajoutent: le CD 91 (route de la Minière) avec 7 accidents, l'avenue de l'europe avec 4 accidents et le boulevard de la Reine, l'avenue Ader et les rues de la Paroisse, des Postes et des Chantiers avec 3 accidents. A noter deux accidents dont un mortel au croisement de l'avenue de Paris avec l'avenue de Porchefontaine.

Enfin la saisonnalité des accidents se confirme : mai/juin et octobre/novembre/décembre avec des exceptions en 2020 où le trafic a baissé durant les périodes de confinement ou de couvre-feu contre le covid.

Mois	Accidents 2020	Accidents 2019	Accidents 2018	Accidents 2017
Janvier	7	6	11	10
Février	9	7	5	9
Mars	7	6	8	11
Avril	2	15	11	7
Mai	14	16	13	11
Juin	11	13	14	16
Juillet	7	8	11	13
Aout	4	5	9	7
Septembre	13	12	15	15
Octobre	10	13	10	23
Novembre	8	10	22	18
décembre	3	22	15	11
Année	95	133	144	151
Moyenne mensuelle	8	11	12	13

Chronique de la solidarité

1 - Les actions d'hébergement et d'aide alimentaire durant la crise du Covid

Durant le premier confinement «dur» du 17 mars au 11 mai 2020, devant le manque de connaissances du covid et les incertitudes des politiques à mener, des mesures drastiques et uniformes ont été prises par les acteurs sociaux.

Côté associations, certains grands réseaux ont arrêté leurs actions, notamment en raison de l'âge de leurs bénévoles. C'est le cas des Restos du Coeur. C'est aussi le cas du Secours Catholique qui a cependant maintenu des relations par téléphone avec les personnes suivies. Mais certains membres de ses associations n'ont pas accepté - et souvent heureusement - d'appliquer ces directives trop uniformes. Car le nombre des personnes dans l'extrême besoin s'est accru avec le chômage,

la fin des travaux au noir et des petits boulot (BTP, marchés ambulants...).

D'autres associations ont continué leurs activités comme le Secours Populaire (distributions alimentaires) ou la Croix Rouge. C'est aussi le cas de AMD Yvelines dont aucun bénévole ne s'est arrêté un seul jour: il est vrai que 90% du travail y est réalisé par les bénéficiaires en général plus jeunes. Cas vécu ailleurs dans le département par les associations restées ouvertes, jamais AMD Y n'a reçu autant :

- de ressources (ramassées maintenues des invendus alimentaires de deux hypermarchés mais aussi stocks des chambres froides de restaurants, des collèges des Yvelines, du Lycée Hoche, de grossistes, de producteurs agricoles.. et une collecte en hypermarché et une autre -innovante- chez l'habitant sous la forme d'un «drive inversé» où les donateurs ont apporté au lieu de venir prendre),
- de candidats au bénévolat, y compris venant d'organismes d'aide à l'arrêt mais aussi de personnes inoccupées et rongeant leur frein,
- de subventions de tous organismes (Fondation de France, organismes publics, entreprises, particuliers...) souhaitant participer aux activités d'entraide,
- et bien sûr de bénéficiaires dont le nombre a doublé et qui venaient de beaucoup plus loin.

Les associations ont distribué des masques par délégation des villes, des CCAS et de la Préfecture.

Enfin il faut souligner les entraides entre les quelques associations qui restaient ouvertes, notamment les échanges dans telle ou telle catégorie de produits.

L'Etat a concrètement appliqué le « quoi qu'il en coûte ». Il a su mettre tout le monde à l'abri y compris les SDF et les migrants non accueillis dans les structures ad hoc par défaut de places. Il a aussi isolé les cas de suspicion du Covid dans ces milieux. La Préfecture a organisé des audio-réunions entre tous les organismes qui ont permis de faire le point des situations des villes et des différents publics et favorisé les échanges de bonnes idées et de denrées. Et les services de l'Etat se sont rapidement substitués aux organismes d'aide alimentaires fermés en distribuant - via la Croix Rouge en général - des chèques services dans les centres d'hébergement d'urgence dans les hôtels ou dans les campements de Roms. Les montants étaient modestes (3.5€ à 5€ par jour et par personne et 7€ dans certains cas) et ne pouvaient faire face qu'aux besoins de base ... quand ces chèques étaient acceptés dans les magasins ouverts.



A la suite, le Secours catholique a aussi distribué des chèques service d'aide ponctuelle pour un montant total de 2.5 million d'euros dans toute la France.

Un bouquet d'initiatives durant le premier confinement

« Over the blues », créée lors du premier confinement à l'initiative de la versaillaise Aude de Montille, a rassemblé 3700 bénévoles qui ont collecté des tissus et fabriqué plus de 42000 surblouses pour les hôpitaux, ainsi que des masques et des gâteaux destinés aux soignants.

Les entreprises Agame et Gabérem ont créé et diffusé une affiche de soutien « à ceux qui nous soutiennent » dont la vente a rapporté 4000 € partagés entre deux hôpitaux de Versailles.

AMD Yvelines a donné 14 000 masques aux établissements hospitaliers et sociaux de Versailles et à plusieurs médecins en provenance de son stock ramassé à la fin de la crise du H1N1 et après avoir vérifié leur validité auprès du fabricant.

Durant le deuxième confinement « léger » du 30 octobre au 15 décembre et le couvre-feu de 20h puis de 18h qui s'est généralisé à toute la France, la politique de l'Etat a changé (instruction de quatre ministres aux préfets en date du 3 novembre 2020).

L'Etat a fait tous ses efforts pour mettre tout le monde à l'abri en ajoutant aux places hivernales en forte augmentation des places supplémentaires en structures ou sous la forme de nuitées d'hôtels. Mais pour l'aide alimentaire, l'Etat se repose entièrement sur les associations qui sont en général ouvertes avec, bien sûr, des protocoles adaptés.

L'Etat a même demandé aux préfets de « favoriser les conditions de la collecte (des Banques Alimentaires des 27 au 29 novembre 2020) la plus réussie dans un contexte d'accroissement des besoins en denrées». De fait, les centres commerciaux et leurs supermarchés ont joué le jeu sans imposer des restrictions telles que la limitation des bénévoles ou l'interdiction de distribuer des tracts pourtant essentiels. Et la générosité a été au rendez-vous. Tant de la part des donateurs que des bénévoles. Sur Versailles, AMD Yvelines qui est le plus gros collecteur de la Banque Alimentaire Paris Ile-de-France (BAPIF) recherchait 200 bénévoles: 400 se sont présentés. Ceci a permis, avec 350 bénévoles, d'élargir les plages horaires dans les deux hypermarchés de collecte et d'étoffer les équipes durant trois jours puis d'assurer le tri et le rangement complet le 4ème jour. La récolte a battu un record avec 25 tonnes dont 10 reversées aux autres associations via la BAPIF.

La crainte est grande que les effets de la crise économique s'étendent à de nouveaux publics inhabituels. Du côté des ressources, les associations qui pratiquent la ramasse des invendus constatent une baisse des volumes et surtout la disparition de certains produits du fait de pratiques de vente sur internet à prix bradés de colis accaparant la viande ou le fromage sous la marque «too good to go» créée avec l'objectif affiché de lutte antigaspillage. En fait les grandes surfaces sont obligées par la loi de donner leurs invendus aux associations donc l'objectif n'est alors pour elles que commercial et financier et prive les personnes les plus

démunis de ces denrées essentielles. Le dispositif devrait être limité aux magasins plus petits qui n'ont pas cette obligation. Encore un détournement au nom de l'environnement au profit d'acheteurs habitués à internet au détriment de la solidarité et des personnes éloignées des réseaux numériques.

2 - En mémoire de Oualid SDF mort dans la rue

Oualid était SDF comme on dit. Il vivait dernièrement au bord du giratoire du magasin Lidl de St-Cyr l'Ecole. Sur un canapé sous une bâche. Quand on se retourne, la vue est étendue sur la plaine de Versailles.



Il avait travaillé à la ville de Fontenay le Fleury puis avait perdu emploi, femme et logement social.

Il est mort à 60 ans à l'aube du 7 octobre 2020. Pour l'enterrer dignement dans le cimetière de St-Cyr l'Ecole, un collectif d'habitants a du payer cash la somme exigée, avec la participation ultérieure d'AMD Yvelines. Il figure désormais en 395^{ème} position sur la liste mémorial 2020 du Collectif des morts de la rue qui collationne tous ses morts dans toute la France et en célèbre le souvenir chaque année. Est-ce ainsi que les hommes vivent et meurent ?

3 - Versailles Solidarités Internationales, créateur et organisateur de la Semaine de la Solidarité Internationale de Versailles

VSI est le collectif de 30 associations de solidarité internationale de Versailles, représentant la quasi-totalité du secteur. Il a été créé en 2011 par 6 associations, suite à un article de Essor de Versailles et est le partenaire de la Ville dans ce domaine. Le nombre des membres a été multiplié par 5 en 10 ans. C'est un forum d'échange et d'entraide qui organise la semaine de la solidarité internationale de Versailles. Celle-ci n'a pas pu se tenir en 2020 en raison du Covid.

Alors voici un rappel des événements montés de 2011 à 2019 : Novembre 2011

Exposition à la Maison de Quartier de Porchefontaine : activités de 7 associations (Burkina, Niger, République Démocratique du Congo, Madagascar, Cambodge, Vietnam, Géorgie)

Soirée d'échanges à la maison de quartier de Porchefontaine avec des témoignages de jeunes partis en séjour humanitaire au Burkina, Mali, Madagascar, Vietnam.

Novembre 2012

Exposition dans le hall du premier étage de la Mairie: activités de 16 associations

Soirée d'échanges à la salle Marcelle Tassencourt : -exposé de deux universitaires experts en économie du développement sur le rôle de l'aide extérieure : Philippe Hugon et Vincent Géronimi

-témoignages de responsables de 4 associations : Nose (Bénin), Versailles Afrique (RDC), Sipar (Cambodge), Frères des Hommes (avec la participation d'un partenaire rwandais)

Novembre 2013

Exposition à la MdQ de Porchefontaine

Journée-expositions-animations- ventes à la salle Marcelle Tassencourt

Soirée débat au cinéma Roxane autour du film « Réconciliation, le miracle de Mandéla » en présence du réalisateur Michael Wilson

Novembre 2014

Journée d'animations ventes sur le marché Notre Dame

Soirée débat au cinéma Roxane autour du film « Sur le chemin de l'école » en présence de responsables de l'association Aide et Action qui a été associée à la réalisation du film

Novembre 2015

Exposition dans la salle des fêtes de la Mairie sur le thème de l'alimentation dans les pays du sud

Soirée débat à la Rotonde sur le thème « Protéger la planète, Nourrir ses habitants » avec la participation de Guy Aurenche, président du CCFD Terre Solidaire, Marc Dufumier, agronome et expert en agro-écologie et Françoise Vernet présidente de l'association Terre et Humanisme

Novembre 2016

Journée d'animations ventes sur le marché Notre Dame

Soirée témoignages de cinq associations à la salle Marcelle Tassencourt

Novembre 2017

Journée d'animations ventes sur le marché Notre Dame

Conférence débat au Centre Huit « Pourquoi la faim est elle un scandale ? Nourrir le monde au 21ème siècle » animée par Gilles Fumey expert en géopolitique de l'alimentation

Novembre 2018

Journée d'animations ventes sur le marché Notre Dame

Soirée débat au cinéma Roxane autour du film « Le fils de l'autre », histoire exemplaire du rapprochement entre une famille israélienne et une famille palestinienne dont les enfants ont été intervertis à la naissance

Novembre 2019

Journée d'animations ventes sur le marché Notre Dame

Conférence débat à la Rotonde « Les défis de l'explosion urbaine: eau déchets assainissement » animée par Philippe de Roux, co-directeur de l'ONG Eau et Vie qui intervient aux Philippines, au Bangladesh et en Côte d'Ivoire et qui projète d'intervenir dans des copropriétés dégradés en France.

Les conseils de quartier 2020 - 2026 tirés au sort

Essor de Versailles a publié une histoire des Conseils de quartier créés dès 1977 à Versailles, très en avance par rapport à la Loi relative à la démocratie de proximité de 2002 (cf L'essor de Versailles N°17 de février 2015 « L'aventure de la démocratie locale à travers les conseils de quartier »).

Gros changement pour la constitution des conseils durant la présente mandature 2020 2026. Si la composition à trois collèges est conservée, les deux collèges Habitants et Associations jusqu'ici élus (du moins depuis 2001 mais avec des modalités qui ont évolué) font l'objet d'un tirage au sort. Le tableau qui suit complète celui publié en 2015 qui synthétisait les résultats des élections du collège habitants depuis 2001. Il présente le nombre de candidatures des habitants et des associations dans chaque quartier. Une exception : Satory où aucune candidature n'est enregistrée. Ce conseil de quartier n'a jamais pu fonctionner normalement en raison du caractère spécial du quartier habité par des personnels militaires et civils du Ministère de la Défense et où d'autres procédures de représentation existent. Quant à l'instance du Château, elle se réduit à deux membres suscités par le Maire.

Quartiers >> candidatures	Bernard de Jussieu	Chantiers	Clagny-Glatigny	Montreuil	Notre-Dame	Porchefontaine	Saint-Louis	Satory	Instance du Château	TOTAL
Candidatures habitants 2020	18	32	23	45	48	32	37	0	nd	235
% des Habitants retenus	56%	31%	43%	22%	22%	31%	27%	nd	nd	30%
Candidats en 2014	13	12	13	20	27	14	15	3		117
Comparaison 2020/2014	+38%	+166%	+77%	+125%	+78%	+129%	+147%	nd		+100%
Candidats en 2008	13	26	19	23	45	24	34	2		186
Candidats en 2001	12	11	18	38	35	12	41	4		171
Candidatures associations 2020	14	11	6	10	12	12	8	nd	nd	73
associations dans 2 conseils ou plus	3 sur 10	6 sur 10	4 sur 6	6 sur 10	7 sur 10	6 sur 10	6 sur 8			38 sur 64 59%
Veloversailles 7	x	x	x	x	x	x	x			
Versailles Graine active 7	x	x	x	x	x	x	x			
VEI 4		x		x		x	x			
Essor de Versailles 3				x	x	x				
De Bange Houdon 3			x		x		x			
ASRIEUP 2	x		x							
ARAP 2		x		x						
Jardins du partage 2	x						x			
PEEP 2	x				x		x			
Commerçants 2					x	x				
AFC 2					x	x				
AMAP 2				x			x			

Dans le collège associations, on peut noter en examinant les associations retenues que certaines sont présentes dans plusieurs quartiers. Pour les 70 places proposées ou les 64 places désignées par tirage au sort, il y a seulement 38 associations représentées dans un ou plusieurs quartiers. 12 sont présentes dans plus d'un quartier et occupent 38 places soit 59% des 64 places; ce sont par ordre décroissant de présence dans les conseils:

- VéloVersailles présent dans les 7 quartiers
- Versailles Graine Active : 7
- Versailles Environnement et Initiative: 4
- Essor de Versailles : 3
- De Bange Houdon: 3

En 2020, on peut constater:

- un nombre important de candidatures habitants par rapport au passé, ce qui témoigne d'un intérêt certain pour ces conseils. Les candidatures habitants sont moins nombreuses dans les quartiers Clagny-Glatigny et surtout Bernard de Jussieu où cependant le nombre important de candidatures associations vient compenser cette désaffection apparente.
- un nombre plus faible des associations qui n'atteint même pas la dizaine dans les quartiers Clagny-Glatigny et Saint-Louis. Il est vrai que le covid a bouleversé le fonctionnement des associations et que les candidatures association sont plus difficiles à formaliser d'autant que le délai était court et comprenait la période des grandes vacances.

En effet le calendrier a été le suivant:

- vote des nouvelles modalités par le conseil municipal du 25 juin 2020,
- présentation dans le Magazine Versailles de juillet - aout
- date limite de dépôt des candidatures le 15 septembre
- et tirage au sort le lundi 21 à 18h à l'Université Inter-Ages.

- ASRIEUP : 2
- ARAP : 2
- Jardins du Partage : 2
- PEEP : 2
- Association des Commerçants : 2
- AFC 78 et Fédération des AFC : 2
- AMAP Montreuil et St-Louis : 2

On trouve sans doute dans cette liste la représentation des grands courants de réflexion et d'action avec une forte représentation de l'écologie citoyenne. Par ailleurs, beaucoup des associations présentes font partie de la Fédération SAVE, non présente en tant que telle.

Les activités proposées dans les maisons de quartier en hausse entre 2010 et 2020

Le guide des maisons de quartiers devenu le guide des associations et maisons de quartier et qui est malheureusement dématérialisé depuis l'édition 2018/2019 présente l'ensemble des activités proposées dans les maisons de quartier qu'elles soient organisées par une association (a) ou par la maison de quartier (m) donc la ville.

La comparaison des activités du guide 2010/2011 et du guide 2020/2021 conduit aux résultats suivants (cf Tableau).

1 - le nombre global d'activités offertes a augmenté sensiblement même si en général, il s'agit de la même activité proposée dans plus de MDQ en 2020 qu'en 2010.

2 - La part des activités proposées par les MDQ n'a pas sensiblement changée : globalement 55.6% en 2020 contre 57.6% en 2010.

3 - Les activités ont beaucoup plus augmenté dans certaines MDQ: Clagny-Glatigny, Chantiers et Bernard de Jussieu.

Elles n'ont pratiquement pas augmenté dans deux autres : Saint-Louis et Vauban.

Guide 2020 2021 MDQ +Associations	Activités 2020 2021 a = association m= MDQ	Guide 2010 2011 MDQ seulement	Comparaison 2020/2010 Total des activités
Chantiers	10m+7a	9m+2a	17/11=+54.5%
Clagny devenu Clagny-Glatigny	14m+17a	8m+4a	31/12=+158.3%
Notre-Dame	23m+12a	17m+11a	35/28=+25%
Petits Bois devenu Bernard de Jussieu	11m+11a	7m+8a	22/15=+46.7%
Porchefontaine	24m+19a	20m+14a	43/34=+26.5%
Pré aux Bois	14m+22a	13m+18a	36/31=+16.1%
Saint Louis	16m+8a	15m+9a	24/24=+0%
Vauban	12m+14a	13m+12a	26/25=+4%
TOTAL	124m+110a	102m+78a	234/180=+30% 124m/102m=+21.6% 110a/78a=+41%
% d'activités propres à la MDQ	m=55.6%	m =57.6%	

En ce qui concerne les thèmes d'activités:

- peu de changement en nombre : 6 thématiques apparues contre deux disparues
- les thématiques ont suivi globalement les attentes des usagers :
- arabe, coréen et russe ont remplacé l'italien pour les langues
- le hip hop zumba a remplacé les danses du monde
- le fitness a remplacé art martial, judo et multisports

Essor de Versailles

un club de réflexion, d'analyse et de propositions,
centré sur le développement économique et social
de Versailles et de sa région.

Nos neuf valeurs

- Le courage d'innover
- Le sens de la collectivité
- L'attention aux évolutions du monde
- L'exigence de rigueur dans la gestion
- Le développement de la vie démocratique
- La solidarité active avec les plus démunis
- Le respect absolu de toute personne
- Le souci de la culture pour tous
- La préoccupation de l'environnement

3 rue Delaunay 78000 Versailles 06 17 15 07 81
contact@essor-de-versailles

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet
<http://www.essor-de-versailles.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue
Comité de rédaction : Christiane Babault, Alain Bigourdan
Jean-Claude Bonnin, Dominique Brière, Claude Kaiser, Michel Mercadier, Marie-Noëlle Roger, Jean-Yves Zammit

Création et impression MICROPUBLI

5 avenue du Tourne Roue - 78450 Villepreux
01 30 56 15 50 - jc@micropubli.fr
Dépot légal Décembre 2020
ISSN 1277-2666

MICROPUBLI
Depuis 1987